

Rapport de gestion 2014

Version DEF du 01.04.2015

Table des matières

1.	Rétrospective	3
1.1	Organes centraux	3
1.1.1	La voie du succès	3
1.2.	Florilège de résultats	6
1.2.1.	Un enseignement de qualité pour plus de 17 000 étudiants et étudiantes.....	6
1.2.2.	Recherche : un secteur intégré dans le réseau européen	8
1.2.3.	Nouveaux accents dans l'assurance de la qualité	10
1.2.4	Mobilisation en faveur de la formation permanente	12
1.2.5	Commentaire financier : subvention cantonale et fonds de tiers en hausse.....	14
2.	Perspectives : saisir les opportunités.....	16
3.	Faits et chiffres.....	18
3.1.	Etudiants et étudiantes	18
3.2.	Collaborateurs et collaboratrices.....	21
3.3.	Finances.....	22
3.4.	Organes.....	23
4.	Comptes annuels.....	27
4.1.	Bilan	27
4.2.	Compte de résultats.....	28
4.3.	Tableau de financement	29
4.4.	Tableau des fonds propres au 31.12.2014	30
4.5.	Annexe	31
4.6.	Commentaire des comptes annuels	49
5.	Rapport de l'organe de révision	50

1. Rétrospective

1.1 Organes centraux

1.1.1 La voie du succès

Recherche bernoise à la une des médias internationaux et nouveaux grands projets : l'Université de Berne peut se féliciter de l'année écoulée. Mais pour rester dans cette dynamique de succès, il faut mener en permanence une réflexion critique sur ce qui fait la qualité universitaire et sur la manière de l'atteindre.

Prof. Dr. Martin Täuber, recteur

C'est avec un plaisir non dissimulé que l'Université revient sur sa 180^{ème} année, si riche en événements et en succès divers. La mission Rosetta à destination de la comète Chury, dans laquelle la participation des astrophysiciens bernois a été déterminante, a donné à l'Université de Berne une visibilité inégalée dans les médias du monde entier en 2014. Il faudra des années pour analyser la pléthore de données recueillies par la mission et évaluer leur importance. Mais il est d'ores et déjà clair que l'Université de Berne et ses partenaires ont écrit une page de l'histoire de la recherche scientifique. D'autres projets dans le domaine de la recherche spatiale sont sur le point d'être mis en œuvre, comme la mission CHEOPS, qui caractérisera des planètes hors de notre système solaire susceptibles de présenter des conditions analogues à celles de la Terre.

Les travaux ont démarré dans les nouveaux Pôles de recherche nationaux (PRN) « PlanetS » et « RNA & Disease » attribués fin 2013 à l'Université de Berne avec le rôle de « leading house ». Aucune autre université n'a connu un tel succès lors de ce quatrième appel à propositions. Cela conforte notre stratégie de mise en place de pôles d'excellence ayant une visibilité nationale et internationale autour de priorités thématiques. Les deux nouveaux pôles couvrent les priorités thématiques « matière et univers » et « santé et médecine ».

Au-delà des classements

Ces succès – et de nombreux autres – méritent que l'on se réjouisse. Mais ils doivent également nous inciter à mener une réflexion critique : que devons-nous faire pour rester concurrentiels ? Comment pouvons-nous faire évoluer nos méthodes scientifiques ? La direction de l'Université de Berne est convaincue que l'on ne peut répondre à ces questions en se contentant d'invoquer les classements des universités. Ce n'est pas parce que nous ne voulons pas étaler nos résultats, mais c'est parce que les méthodes utilisées

pour ces classements ont manifestement des limites : elles ne permettent pas d'identifier les points faibles afin d'améliorer les performances de l'Université. Cela nous amène à nous interroger sur l'essence de la qualité dans le domaine universitaire. C'est une question qui tient à cœur à notre institution et que nous entendons explorer. Notre fil d'Ariane dans cette exploration est la Stratégie 2021, que nous mettons actuellement en œuvre. L'Université de Berne a une vocation généraliste : elle couvre un très large spectre de disciplines, avec une dominante scientifique. De ce fait, elle recourt à des méthodes scientifiques, définit des objectifs, explore des pistes et accepte de s'investir pour faire le nécessaire travail de fond plutôt que d'accepter le premier compromis venu. Il incombe aux membres actuels et futurs de l'Université dans les facultés, centres et instituts de réfléchir sans cesse à la question de la qualité et de la mettre en rapport avec un monde et une culture scientifique en mutation. Cela suppose aussi que toute tentative d'appréhender l'essence de la qualité académique est nécessairement incomplète et doit être considérée avec scepticisme. Qu'il nous soit néanmoins permis d'esquisser ici les contours de ce qui fait la qualité universitaire selon la direction actuelle de l'Université.

Exigence et ambition

La qualité universitaire ne se résume pas à des chiffres. Le nombre de publications ou le montant des fonds récoltés auprès de tiers ne constituent pas en soi des indicateurs de qualité, contrairement à l'engagement et à la persévérance dont les chercheurs et les chercheuses font montre dans la préparation de leurs demandes de financement, dans la réalisation de leurs projets et dans l'élaboration de leurs publications. La qualité n'est pas non plus abstraite ou généralisable ; elle s'évalue par rapport au contenu dont on veut développer la qualité.

Dans la recherche, la qualité exige une rigueur méthodologique et intellectuelle propre à produire des résultats reproductibles. Les découvertes issues de la recherche fondamentale ou de la recherche appliquée sont de qualité si elles sont innovantes et pertinentes. On peut développer la qualité en développant le travail en réseau et l'interdisciplinarité car dépasser les frontières des disciplines permet de trouver de nouvelles approches pour résoudre des problèmes complexes.

Dans l'enseignement, la qualité est le fruit de la clarté, de la capacité à susciter l'enthousiasme, de l'encouragement à la curiosité et d'une pensée systémique. Il est important également de définir des objectifs d'apprentissage clairs et d'utiliser des méthodes adaptées pour contrôler les résultats des apprentissages.

L'encouragement de la relève académique doit certes avoir les moyens financiers de ses ambitions, mais il doit surtout reposer sur une planification claire et transparente et bénéficier d'un soutien sans faille. L'Université doit être fiable et transparente lorsqu'elle évalue

le potentiel et les perspectives de carrière de celles et ceux qu'elle soutient, et cela tout au long de leur carrière.

Globalement, la qualité s'épanouit dans un climat de franchise, d'empathie et de confiance. Les membres de l'encadrement, les doyens et doyennes, les directeurs et directrices des instituts ainsi que la direction de l'Université développent la qualité lorsqu'ils montrent le bon exemple, mais aussi lorsqu'ils interviennent si des règles ou des critères de qualité ne sont pas respectés. Dans tous les domaines, la qualité doit être sans cesse contrôlée et recherchée. Il s'agit là indubitablement d'une entreprise complexe et ambitieuse, dont je doute qu'elle propulse rapidement une université en tête des classements. Nous sommes cependant convaincus que cette voie vaut la peine d'être suivie, même si elle demande plus d'efforts. Au fond, la difficulté n'est-elle pas un aspect de la qualité ?

Plus d'espace pour la recherche de pointe

Les locaux doivent eux aussi offrir un niveau de qualité approprié pour que l'Université de Berne conserve son influence dans un environnement international fortement concurrentiel. La rénovation du bâtiment Unitobler et de la clinique équine ont été menés à bien en 2014, sous la houlette de la Direction des travaux publics. En 2015, ce sont le Centre de sport et de sciences sportives agrandi et l'ancien siège des CFF sur la Grosse Schanze qui seront remis au maître de l'ouvrage. Nous bénéficierons alors de très bonnes conditions dans le domaine des sciences humaines et sociales. En revanche, la situation est parfois critique en sciences naturelles et en médecine préclinique. En particulier, nous n'avons pas les capacités de laboratoires mobilisables à court terme pour répondre aux besoins des Pôles de recherche nationaux ou aux appels stratégiques. Il est important que les procédures et les projets qui vont bientôt être lancés pour améliorer la situation soient réalisés promptement afin que nous conservions notre bonne position par rapport à la concurrence.

Je suis convaincu que l'Université de Berne restera sur la voie du succès et de la qualité. Ses collaboratrices et collaborateurs, qui travaillent avec enthousiasme, et tous ceux qui nous soutiennent en sont les garants. L'Université remercie en particulier le directeur de l'instruction publique Bernhard Pulver, de même que le Conseil-exécutif et le Grand Conseil du canton de Berne. Nous exprimons également notre gratitude aux étudiantes et étudiants ainsi qu'à tous nos donateurs, sponsors et autres amis de l'Université.

1.2. Florilège de résultats

1.2.1. Un enseignement de qualité pour plus de 17 000 étudiants et étudiantes

Le nombre d'étudiants et étudiantes affiche une nouvelle hausse. L'Université de Berne est désormais la troisième plus grande université de Suisse. Elle investit pour proposer de bonnes conditions d'encadrement et un enseignement de grande qualité.

Prof. Dr. Bruno Moretti, vice-recteur de l'enseignement

Le nombre d'étudiants et étudiantes à l'Université de Berne a passé la barre des 17 000 pour la première fois au semestre d'automne 2014. Le chiffre de 17 428 personnes inscrites représente une hausse modérée (2,5 % env.) par rapport au semestre d'automne 2013. Selon les données consolidées de l'Office fédéral de la statistique, l'Université de Berne est depuis 2013 la troisième université de Suisse après l'Université de Zurich et l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Ce sont les filières de la Faculté des sciences humaines et sociales qui accueillent le plus grand nombre de nouveaux étudiants et étudiantes de bachelor (495). A l'Université de Berne, les disciplines MINT (mathématiques, informatiques, sciences naturelles et technique) ont le vent en poupe depuis plusieurs années, une tendance qui s'est renforcée en 2014. Pour que la progression du nombre d'étudiants et étudiantes ne se fasse pas au détriment de la qualité, les moyens prévus dans la planification pluriannuelle 2013-2016 pour l'amélioration des conditions d'encadrement ont été augmentés de 7,5 millions de francs à la mi-2014, soit deux fois plus que prévu.

Une évaluation cohérente et systématique

La stratégie de l'Université de Berne fait de la qualité de l'enseignement clairement une priorité. A partir du semestre d'automne 2014, la description des cours comportera une rubrique indiquant les connaissances ou les compétences à acquérir (*learning outcomes*), c'est-à-dire ce qu'une personne ayant suivi le cours est censée savoir, comprendre ou savoir faire. Il est établi que cela contribue à améliorer l'enseignement. Cela facilitera en outre le changement de paradigme souhaité de l'enseignement vers l'apprentissage. Le groupe de travail « Gute Lehre » (« Enseignement de qualité »), composé de représentants et de représentantes des vice-rectorats chargés de l'enseignement, de la qualité et du développement, travaille en outre sur des outils permettant une évaluation cohérente et systématique des examens et des programmes d'études. Les *learning outcomes* jouent

un rôle important dans ces processus également. La journée annuelle de l'enseignement (« Tag der Lehre ») a été consacrée en 2014 à la question des évaluations dans un enseignement universitaire moderne. En 2015, elle envisagera des scénarios pour coupler efficacement le travail en présence d'un enseignant ou d'une enseignante et le travail personnel. Pour la première fois, l'Université de Berne a organisé en 2014 un vaste sondage auprès des étudiants et étudiantes en premier semestre, dont les résultats seront connus au printemps 2015. Ce sondage, qui porte principalement sur la transition entre le gymnase et l'université, s'intéresse à la fois à la préparation aux études et à la phase de démarrage des nouveaux venus à l'Université.

La mobilité assurée grâce à des efforts considérables

En février 2014, suite à l'adoption de l'initiative contre l'immigration de masse, l'Union européenne a décidé d'exclure la Suisse des activités Erasmus après le semestre de printemps. L'Université de Berne a déployé des efforts considérables pour négocier directement avec chacune des 250 universités qui sont ses partenaires. Une très large majorité s'est montrée disposée à poursuivre les échanges, en général sur la base de contrats modifiés ou nouveaux. Un petit nombre d'universités n'ont pas souhaité poursuivre la coopération. Dans ces cas, le Bureau International s'est efforcé de trouver des destinations de remplacement. Le nombre d'étudiants et étudiantes Erasmus n'accuse momentanément pas de baisse à l'Université de Berne : les chiffres sont du même ordre que les années précédentes, qu'il s'agisse des étudiants et étudiantes qui viennent à Berne ou de celles et ceux qui partent à l'étranger.

1.2.2. Recherche : un secteur intégré dans le réseau européen

Les fonds alloués par les agences nationales d'encouragement, les programmes européens et d'autres partenaires permettent de pratiquer une recherche d'excellence intégrée dans un réseau international. C'est ainsi que l'Université de Berne dirige un nouveau projet collaboratif européen et participe à cinq autres projets de même nature.

Prof. Dr. Christian Leumann, vice-recteur de la recherche

Pour s'intégrer dans un réseau international, la recherche doit obtenir des fonds de tiers convoités par la concurrence internationale. Les turbulences diplomatiques qui ont suivi l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse en février 2014 ont compliqué l'accès aux programmes d'encouragement de l'UE, du moins dans un premier temps. En septembre, la Suisse et l'UE se sont entendues sur une association partielle à durée limitée au programme-cadre européen « Horizon 2020 ».

Au cours de l'année sous revue, deux scientifiques de l'Université de Berne ont reçu chacun une bourse de démarrage de 1,5 million de francs de la part du Fonds national suisse (FNS). Ces bourses avaient été mises au concours pour remplacer la bourse du Conseil européen de la recherche (ERC) suite à sa suppression.

L'Université de Berne participe à six nouveaux projets collaboratifs européens, dont l'un est coordonné par son Institut d'astronomie. Il s'agit du projet EGSIM (European Gravity Service for Improved Emergency Management), qui réunit huit partenaires de recherche dans cinq pays.

Nouvelle progression pour les fonds de tiers

Au total, les fonds de tiers obtenus en 2014 se montent à 248,1 millions de francs, ce qui représente 30,2 pour cent des revenus de l'Université. Les fonds de tiers proviennent du Fonds national suisse (CHF 93,8 mio. = 37,8 % des fonds de tiers), de programmes de recherche de l'UE (CHF 9,8 mio. = 4,0 %) ainsi que de contributions d'encouragement des pouvoirs publics (CHF 28,5 mio. = 11,5 %) et du secteur privé (CHF 30,7 mio. = 12,4 %). Le FNS reste donc le principal bailleur de fonds de tiers. On relèvera que trois nouveaux postes de professeur en géographie, psychologie et philologie orientale bénéficient d'une bourse du FNS.

L'année 2014 a été marquée par la fondation de l'Institut suisse pour la médecine translationnelle et l'entrepreneuriat (sitem-insel), appelé à devenir un centre de compétences national d'ici 2016. Cette initiative du canton de Berne est soutenue par des partenaires

variés (Association des médecins-chefs de l'Hôpital de l'Île, Fondation Hôpital de l'Île, CSL Behring AG, Université de Berne, Haute école spécialisée bernoise). La médecine translationnelle a pour but d'améliorer et d'accélérer le transfert des découvertes de la recherche médicale fondamentale et industrielle vers la pratique clinique et les patients.

Des financements incitatifs pour de jeunes chercheurs et chercheuses

C'est l'Université de Berne qui a été choisie par l'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM) et la caisse-maladie Helsana pour la chaire de soins palliatifs qu'elles avaient mise au concours. Avec des bailleurs de fonds privés, l'Université de Berne finance une nouvelle chaire extraordinaire de médecine élargie à l'anthroposophie. Elle obéit ainsi au mandat constitutionnel demandant que la médecine complémentaire soit encouragée et figure dans la formation des médecins.

1.2.3. Nouveaux accents dans l'assurance de la qualité

L'Université de Berne continue de développer son système d'assurance et de développement de la qualité. Les résultats des évaluations seront davantage pris en compte dans la planification et le pilotage.

Prof. Dr. Doris Wastl-Walter, vice-rectrice de la qualité

L'audit qualité auquel se soumettent toutes les universités sur mandat du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a été au cœur des travaux conduits en 2014 dans le domaine de l'assurance et du développement de la qualité. Un rapport d'autoévaluation rédigé avec la participation d'un grand nombre de membres de l'Université à tous les niveaux a été adressé à l'organe d'accréditation OAQ (depuis le 1.1.2015 Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité, AAQ) et donc au groupe d'experts. Après une visite préalable du groupe d'experts en mars, l'audit à proprement parler s'est déroulé en mai. L'Université a reçu durant l'été le rapport du groupe d'experts, auquel elle a réagi par une prise de position, puis un rapport final a clôturé la procédure. Les discussions de fond qui ont eu lieu durant le processus et le rapport d'audit présenté nous ont amenés à poursuivre notre réflexion sur le système d'assurance et de développement de la qualité de l'Université afin de l'optimiser. Ainsi, l'évaluation des enseignements est bien établie, mais des aménagements sont nécessaires. Par exemple, il faut que les résultats des évaluations soient mis à profit pour créer de nouveaux programmes d'études ou pour développer les programmes existants. Par ailleurs, très peu de facultés ont mis en place une assurance de la qualité pour les contrôles de connaissances et de compétences. Il faut également investir dans l'évaluation de la recherche, non sans tenir compte de la singularité culturelle de chaque discipline.

De manière générale, la direction de l'Université veut déplacer légèrement le centre d'attention de l'assurance de la qualité ces prochaines années. Les processus d'assurance et de développement de la qualité suivent un schéma de déroulement en forme de spirale comportant les étapes suivantes : stratégie, objectifs, analyses, mesures, adaptations. Jusqu'ici, nous nous sommes consacrés en priorité à la première partie de ce mécanisme : nous avons élaboré des stratégies et mis en place des processus que nous avons ancrés dans la pratique. Désormais, nous voulons mettre l'accent sur la deuxième partie du mécanisme, c'est-à-dire l'analyse critique ainsi que l'évaluation des mesures et des adaptations qui en découlent. Il faut que les résultats des processus d'assurance et de développement de la qualité aient un impact plus important sur la planification et le pilotage.

Des réseaux durables

L'événement saillant de 2014 dans le domaine du développement durable a été le « Sustainable University Day ». Ce colloque, dont c'était la première édition, a été organisé notamment par le Centre interdisciplinaire pour le développement durable et l'environnement (CDE) de l'Université de Berne. Il a permis aux personnes étudiant ou faisant de la recherche à l'Université de Berne de dialoguer avec des représentantes et des représentants des milieux politiques et des autorités fédérales ainsi qu'avec d'autres personnes intéressées.

Egalité des chances lors des recrutements

Dans le domaine de l'égalité, l'accent a été mis sur la mise en œuvre du programme fédéral Egalité des chances. Le manuel sur l'égalité des chances dans les procédures de recrutement (Leitfaden « Chancengleichheit in Anstellungsverfahren ») élaboré par le Bureau de l'égalité entre femmes et hommes pour aider les responsables de ces procédures a été très bien accueilli. Il contient des recommandations, des informations de fond et les bases légales applicables. Une représentante du Bureau de l'égalité entre femmes et hommes de l'Université participe à toutes les procédures de nomination pour apporter ses compétences en matière d'égalité. L'offre d'accueil extrafamilial des enfants a été complétée par des dispositifs de prise en charge conçus spécialement pour les horaires inhabituels et la durée des congrès. Un cours sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle destiné aux hommes a été proposé pour la première fois.

1.2.4 Mobilisation en faveur de la formation permanente

Etudiants et étudiantes ainsi que doctorants et doctorantes bénéficient d'un encouragement renforcé durant leur carrière académique comme lors du passage dans la vie professionnelle. Les offres destinées aux enfants et aux seniors ainsi que la formation continue des personnes en activité sont consolidées.

Prof. Dr. Walter Perrig, vice-recteur du développement

L'Université de Berne propose à ses étudiants et étudiantes une formation scientifique et professionnalisante de premier ordre, mais pas seulement : elle s'engage aussi à fond dans l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Cela commence avec l'Université des enfants, qui a fêté ses dix ans d'existence en 2014 avec un cours magistral du recteur Martin Täuber et d'autres événements phares. Durant l'année sous revue, plus de 600 enfants de 8 à 12 ans ont participé à six cours et programmes d'accompagnement pour découvrir et vivre l'aventure de la science. Enseignants et enseignantes, chercheurs et chercheuses se sont adressés à ces enfants pour leur présenter des découvertes excitantes et répondre à leurs questions.

Faciliter les carrières scientifiques et professionnelles

Pour soutenir la relève académique, l'Université de Berne propose notamment des programmes de doctorat structurés, qui se distinguent par un travail en réseau au niveau social, au niveau de la discipline étudiée et au niveau pluridisciplinaire ainsi que par un taux d'encadrement élevé. En 2014, la direction de l'Université a alloué des soutiens financiers d'un montant total de 2 millions de francs environ à 10 écoles doctorales, 11 programmes de doctorat interuniversitaires et 19 offres de la Conférence universitaire de Suisse occidentale. Par ailleurs, l'Université de Berne a créé un prix d'encouragement destiné aux participants et participantes aux Olympiades Scientifiques Internationales afin d'encourager la jeune relève.

L'unité « Career Service » apporte un soutien en vue de l'entrée dans le monde professionnel. En 2014, elle a organisé plus de 20 manifestations, où quelque 2000 étudiants et étudiantes ont eu la possibilité de s'informer sur des thèmes ayant trait à l'emploi et à la carrière (p. ex. comment candidater ou comment utiliser les médias sociaux) ainsi que de rencontrer des employeurs potentiels. Au vu de la forte demande, il est prévu de poursuivre le développement de cette offre en 2015.

De nouvelles filières de formation continue

La formation continue universitaire joue un rôle de premier plan dans l'éducation et la formation tout au long de la vie. Face à l'évolution du marché, l'Université a développé en 2014 quatre nouvelles filières aboutissant à un certificat (*Certificate of Advanced Studies*, CAS). Elles portent entre autres sur les achats de TIC et sur l'accompagnement spirituel. Le développement de l'offre, qui passe aussi par des coopérations interuniversitaires et interfacultaires, obéit à la stratégie arrêtée en la matière. Après 17 ans d'engagement avisé, le Prof. Dr. Walter Kälin a transmis la charge de délégué de la direction de l'Université à la formation continue ainsi que la présidence de la Commission de la formation continue au Prof. Dr. Adrian Ritz, du Centre de compétences en administration publique.

L'Université des seniors a connu elle aussi une année riche en événements. Elle a fêté ses 30 ans d'existence, a participé avec succès à la nuit de la recherche et a décerné une nouvelle fois son prix d'encouragement à un travail d'excellence dans le domaine de la recherche sur le vieillissement. Une cinquantaine de cours ont été donnés. Plus d'une vingtaine ont été podcastés dans des EMS, où ils ont enrichi le quotidien des pensionnaires.

1.2.5 Commentaire financier : subvention cantonale et fonds de tiers en hausse

Avec une subvention cantonale en hausse, gage d'engagement en faveur d'un financement de base solide, une forte croissance des fonds de tiers et une progression des indemnités reçues pour les étudiants et étudiantes extracantonaux, l'Université de Berne peut se féliciter de l'année écoulée et constituer des réserves pour lancer de nouvelles initiatives stratégiques.

Dr. Daniel Odermatt, directeur administratif

2014 aura été une bonne année pour l'Université de Berne sur le plan financier également. Pour la première fois, les revenus ont dépassé la barre des 800 millions de francs. Il y a lieu de se féliciter en particulier de l'évolution de la subvention du canton responsable : elle a augmenté de 5,9 pour cent, soit presque autant que l'ensemble du financement, qui a gagné 6,5 pour cent. S'élevant à 295,4 millions de francs, la subvention cantonale représente 35,9 pour cent du financement total de l'Université de Berne, contre 36,2 l'année précédente.

La hausse importante de la contribution du canton de Berne en valeur absolue est un signe important donné par le gouvernement et le parlement bernois. Elle est d'autant plus précieuse que le canton est en train de mettre en œuvre un programme d'économies exigeant. L'Université est reconnaissante pour ce gage d'engagement. En effet, il lui est indispensable d'avoir un financement de base solide pour garantir à long terme l'indépendance de la recherche et de l'enseignement.

Cette année encore, ce sont les fonds reçus pour des projets alloués à l'Université qui affichent la hausse la plus importante : ils sont passés de 154,3 à 172,7 millions de francs (+ 11,9 %). Le plus gros bailleur de fonds dans cette catégorie est le Fonds national suisse (CHF 93,8 mio).

Les indemnités perçues au titre de l'Accord intercantonal universitaire (AIU) ont également progressé plus que la moyenne : en 2014, les autres cantons ont versé 9,3 millions de francs au total pour leurs étudiants et étudiantes inscrits à l'Université de Berne, soit 10,2 pour cent de plus que l'année précédente. Manifestement, Berne a une offre attrayante pour les extracantonaux.

Sur le plan des dépenses, les charges de personnel ont augmenté de 31,3 millions de francs pour passer à 527,4 millions de francs. Les postes créés grâce à ces fonds supplémentaires sont intéressants pour le canton, mais il faut relever que les emplois à l'Université sont, en moyenne, financés aux deux tiers par des fonds obtenus auprès de tiers. Ces recrutements supplémentaires s'expliquent par les projets obtenus et par la

croissance du nombre d'étudiants et étudiantes. Mais comme le processus de création de poste prend deux à trois ans, le nombre de postes proposés par l'Université continuera d'augmenter jusqu'en 2016 au moins.

Réduction du découvert du bilan

Les autres dépenses sont restées stables ou ont baissé. Les dépenses de biens, services et marchandises, en particulier, ont baissé de 10,9 millions de francs. Cette évolution positive est due en grande partie à la possibilité nouvelle donnée aux instituts de reporter à nouveau les crédits de fonctionnement non utilisés. Cela permet de réaliser des économies décentralisées pour des nominations importantes ainsi que des projets ou des acquisitions de taille.

Conjuguées avec les revenus supplémentaires, ces économies permettent à l'Université d'afficher des fonds principaux présentant un excédent de 11,5 millions de francs. Le compte des fonds principaux voit ainsi son découvert du bilan baisser, passant de – 27,3 millions de francs à – 15,8 millions de francs. Le compte des fonds de tiers et le compte des fonds affectés et legs présentent en 2014 des excédents de financement respectifs de 20,2 millions de francs et 2,5 millions de francs.

La direction de l'Université est convaincue qu'elle disposera bientôt des réserves nécessaires pour envisager une nouvelle période stratégique de quatre ans, avec des priorités et des initiatives stratégiques supplémentaires.

2. Perspectives : saisir les opportunités

Grâce à l'autonomie financière et à la perspective d'un financement stable, la direction de l'Université peut s'attaquer avec assurance aux défis à venir. Mais pour s'imposer face à la concurrence, l'Université a besoin d'une plus grande marge de manœuvre pour ses projets de construction ainsi que d'une infrastructure adaptée pour les sciences naturelles et la médecine préclinique.

Prof. Dr. Martin Täuber, recteur

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a nommé la direction de l'Université pour la période de fonction de 2015 à 2019. Ont été reconduits dans leurs fonctions le recteur Martin Täuber, la vice-rectrice Doris Wastl-Walter ainsi que les vice-recteurs Christian Leumann et Bruno Moretti. Walter Perrig, vice-recteur du développement, ne se représentait pas pour des raisons d'âge. La direction de l'Université est complétée par le directeur administratif Daniel Odermatt.

Le recteur Martin Täuber quittera ses fonctions pour raison d'âge au cours de la période de fonction en cours, à la fin du semestre d'été 2017. La procédure de sélection de la personne appelée à lui succéder a débuté à la mi-2014 sous la houlette du directeur de l'instruction publique Bernhard Pulver ; elle devrait être menée à bien d'ici la mi-2015. Grâce à l'autonomie financière qu'elle a obtenue et à la perspective d'un financement stable ouverte par le Conseil-exécutif, la direction de l'Université peut envisager avec confiance d'aborder de manière autonome les défis à venir, comme par exemple la poursuite des renouvellements dans l'enseignement, un engagement élargi dans l'encouragement de la relève ou encore le soutien ciblé de projets de recherche particulièrement prometteurs.

Un soutien politique important

Elle a par contre besoin d'un soutien politique dans trois domaines.

Premièrement, la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse affecte directement l'Université, qui ne pourra conserver son niveau de premier plan que si elle a les moyens de faire face à la concurrence internationale et si elle bénéficie de l'égalité d'accès aux réseaux internationaux d'encouragement de la recherche. Se refermer sur soi est contre-productif. Il ne faut ériger aucune nouvelle barrière si nous voulons pouvoir choisir parmi les têtes les mieux faites.

Deuxièmement, il est nécessaire de faire des investissements de grande ampleur pour remédier à l'état critique de l'infrastructure dans les domaines des sciences naturelles et

de la médecine préclinique. Nous avons besoins de locaux modernes et suffisamment spacieux pour contribuer à renforcer le site médical bernois et le profil industriel du canton de Berne. Un pas dans cette voie a été accompli avec l'approbation par le Grand Conseil de la première étape du projet Insel Nord (Murtenstrasse 20 – 30) pour le Département de la recherche clinique (DKF) et l'Institut de médecine légale.

Enfin, il est tout aussi important de simplifier les processus régissant les projets de construction jusqu'à deux millions de francs. Des nominations stratégiques et l'obtention de gros projets dépendent de la rapidité avec laquelle les infrastructures requises obtiennent un financement ferme et sont réalisées. Depuis la dernière révision du droit parlementaire, les projets de construction à partir d'un million de francs doivent être approuvés par le Grand Conseil. Nous visons un doublement de ce seuil. Cela ne coûtera pas un franc de plus au canton, mais permettra à l'Université de retrouver une meilleure position par rapport à la concurrence.

3. Faits et chiffres

3.1. Etudiants et étudiantes

Etudiants et étudiantes

Etudiants et étudiantes par cycle d'études (semestre d'automne 2014)

Totalité des étudiants et étudiantes	Total				Bachelor				Master				Doctorat				Formation continue		
	Tous	Femmes	Etrang.	BE	Tous	Femmes	Etrang.	BE	Tous	Femmes	Etrang.	BE	Tous	Femmes	Etrang.	BE	Tous	Femmes	Etrang.
Total	17 428	56 %	14 %	39 %	7 948	54 %	4 %	52 %	4 375	57 %	12 %	40 %	2 512	53 %	39 %	26 %	2 593	60 %	20 %
Faculté de Théologie	446	57 %	8 %	33 %	85	75 %	5 %	66 %	40	58 %	10 %	68 %	62	55 %	34 %	32 %	259	51 %	2 %
Faculté de Droit	2 283	55 %	7 %	50 %	1 073	55 %	4 %	63 %	622	59 %	8 %	50 %	196	43 %	26 %	33 %	392	54 %	2 %
Faculté des Sciences économiques et sociales	2 866	38 %	8 %	44 %	1 655	41 %	5 %	56 %	658	40 %	15 %	40 %	139	50 %	28 %	34 %	414	19 %	0 %
Faculté de Médecine	2 634	55 %	14 %	37 %	763	57 %	2 %	44 %	821	52 %	6 %	43 %	888	55 %	34 %	31 %	162	67 %	4 %
Faculté Vetsuisse	543	79 %	15 %	28 %	239	78 %	2 %	34 %	143	82 %	6 %	29 %	160	78 %	41 %	19 %	1	100 %	100 %
Faculté des Lettres	2 731	61 %	14 %	39 %	1 536	60 %	5 %	48 %	737	65 %	18 %	34 %	393	56 %	38 %	21 %	65	65 %	8 %
Faculté des Sciences humaines	3 425	72 %	19 %	29 %	1 330	65 %	4 %	44 %	751	74 %	9 %	36 %	159	67 %	28 %	26 %	1 185	79 %	40 %
Faculté des Sciences naturelles	2 451	43 %	20 %	43 %	1 267	44 %	4 %	56 %	603	43 %	19 %	40 %	515	40 %	58 %	20 %	66	39 %	27 %
Offres interfacultaires, interdisciplinaires	49	51 %	0 %	8 %	0	0 %	0 %	0 %	0	0 %	0 %	0 %	0	0 %	0 %	0 %	49	51 %	0 %

Evolution du nombre d'étudiants et d'étudiantes par cycle d'études et par genre

		Nombre d'étudiants et d'étudiantes				Variation	
		2011	2012	2013	2014	2011 à 2014	
Total	Tous	15 412	15 976 +4 %	16 988 +6 %	17 428 +3 %	+2 016	+13 %
	Hommes	46 %	46 %	45 %	44 %		
	Femmes	54 %	54 %	55 %	56 %		
Bachelor	Tous	8 037	8 029 -0 %	8 012 -0 %	7 948 -1 %	- 89	-1 %
	Hommes	47 %	47 %	47 %	46 %		
	Femmes	53 %	53 %	53 %	54 %		
Master	Tous	3 550	3 955 +11 %	4 217 +7 %	4 375 +4 %	+ 825	+23 %
	Hommes	43 %	43 %	43 %	43 %		
	Femmes	57 %	57 %	57 %	57 %		
Licence, diplôme	Tous	201	15 -93 %	2 -87 %	2 +0 %	- 199	-99 %
	Hommes	50 %	47 %	50 %	50 %		
	Femmes	50 %	53 %	50 %	50 %		
Doctorat	Tous	2 347	2 416 +3 %	2 477 +3 %	2 512 +1 %	+ 165	+7 %
	Hommes	47 %	48 %	48 %	47 %		
	Femmes	53 %	52 %	52 %	53 %		
Formation continue	Tous	1 277	1 561 +22 %	2 282 +46 %	2 593 +14 %	+1 316	+103 %
	Hommes	46 %	42 %	37 %	40 %		
	Femmes	54 %	58 %	63 %	60 %		

D'autres statistiques sont disponibles à l'adresse : www.statistik.unibe.ch

Etudiants et étudiantes

Nombre de nouveaux étudiants et étudiantes par cycle d'étude (semestre d'automne 2014)

Totalité des nouveaux étudiants et étudiantes	Total				Bachelor				Master				Doctorat				Formation continue		
	Tous	Femmes	Etrang.	BE	Tous	Femmes	Etrang.	BE	Tous	Femmes	Etrang.	BE	Tous	Femmes	Etrang.	BE	Tous	Femmes	Etrang.
Total	4 934	55 %	9 %	40 %	2 446	56 %	4 %	51 %	1 348	56 %	11 %	39 %	528	56 %	33 %	30 %	612	45 %	4 %
Faculté de Théologie	114	63 %	8 %	39 %	29	72 %	0 %	62 %	8	88 %	0 %	100 %	15	53 %	27 %	40 %	62	58 %	8 %
Faculté de Droit	647	57 %	5 %	47 %	313	56 %	4 %	60 %	172	59 %	8 %	45 %	23	48 %	26 %	30 %	139	57 %	2 %
Faculté des Sciences économiques et sociales	889	38 %	6 %	40 %	467	47 %	6 %	55 %	195	37 %	10 %	45 %	20	65 %	40 %	35 %	207	16 %	0 %
Faculté de Médecine	822	55 %	11 %	39 %	252	62 %	2 %	43 %	271	46 %	7 %	41 %	272	58 %	24 %	36 %	27	67 %	11 %
Faculté Vetsuisse	171	77 %	11 %	32 %	76	76 %	0 %	34 %	62	79 %	3 %	37 %	33	73 %	52 %	15 %	0	0 %	0 %
Faculté des Lettres	667	63 %	12 %	36 %	363	63 %	4 %	48 %	211	65 %	20 %	28 %	56	50 %	38 %	14 %	37	65 %	3 %
Faculté des Sciences humaines	787	69 %	7 %	38 %	451	64 %	4 %	45 %	232	77 %	10 %	35 %	20	85 %	45 %	40 %	84	71 %	1 %
Faculté des Sciences naturelles	833	44 %	13 %	45 %	495	45 %	3 %	56 %	197	41 %	17 %	39 %	89	42 %	52 %	21 %	52	44 %	17 %
Offres interfacultaires, interdisciplinaires	4	75 %	0 %	25 %	0	0 %	0 %	0 %	0	0 %	0 %	0 %	0	0 %	0 %	0 %	4	75 %	0 %

Evolution du nombre de nouveaux étudiants et étudiantes par cycle d'études et par genre

		Nombre de nouveaux étudiants et étudiantes				Variation	
		2011	2012	2013	2014	2011 à 2014	
Total	Tous	4 373	4 530 +4 %	4 799 +6 %	4 934 +3 %	+561	+13 %
	Hommes	43 %	44 %	45 %	45 %		
	Femmes	57 %	56 %	55 %	55 %		
Bachelor	Tous	2 394	2 334 -3 %	2 407 +3 %	2 446 +2 %	+52	+2 %
	Hommes	43 %	44 %	45 %	44 %		
	Femmes	57 %	56 %	55 %	56 %		
Master	Tous	1 185	1 168 -1 %	1 327 +14 %	1 348 +2 %	+163	+14 %
	Hommes	42 %	45 %	42 %	44 %		
	Femmes	58 %	55 %	58 %	56 %		
Doctorat	Tous	487	470 -3 %	536 +14 %	528 -1 %	+41	+8 %
	Hommes	41 %	47 %	48 %	44 %		
	Femmes	59 %	53 %	52 %	56 %		
Formation continue	Tous	307	558 +82 %	529 -5 %	612 +16 %	+305	+99 %
	Hommes	46 %	36 %	47 %	55 %		
	Femmes	54 %	64 %	53 %	45 %		

D'autres statistiques sont disponibles à l'adresse : www.statistik.unibe.ch

Etudiants et étudiantes

Nombre de diplômes décernés en 2014

	Total			Bachelor			Master			Doctorat			Formation continue 1			Habilitation		
	Tous	Femmes	Etrang.	Tous	Femmes	Etrang.	Tous	Femmes	Etrang.	Tous	Femmes	Etrang.	Tous	Femmes	Etrang.	Tous	Femmes	Etrang.
Total	4 277	55 %	13 %	1 618	54 %	4 %	1 587	57 %	10 %	547	54 %	37 %	466	56 %	28 %	59	20 %	80 %
Faculté de Théologie	83	58 %	8 %	14	71 %	0 %	25	56 %	16 %	5	20 %	40 %	38	61 %	0 %	1	0 %	100 %
Faculté de Droit	657	56 %	5 %	272	58 %	3 %	270	59 %	6 %	29	28 %	24 %	85	47 %	3 %	1	100 %	0 %
Faculté des Sciences économiques et sociales	735	38 %	7 %	322	37 %	4 %	294	44 %	10 %	25	40 %	40 %	93	19 %	0 %	1	100 %	0 %
Faculté de Médecine	766	52 %	17 %	176	49 %	6 %	272	53 %	6 %	250	58 %	28 %	30	70 %	14 %	38	11 %	89 %
Faculté Vetsuisse	160	79 %	11 %	63	78 %	3 %	47	87 %	2 %	49	71 %	31 %	0	0 %	0 %	1	100 %	0 %
Faculté des Lettres	569	62 %	12 %	279	63 %	6 %	205	60 %	15 %	43	67 %	44 %	37	54 %	5 %	5	60 %	40 %
Faculté des Sciences humaines	713	74 %	15 %	281	67 %	2 %	239	79 %	9 %	40	70 %	28 %	150	82 %	55 %	3	33 %	67 %
Faculté des Sciences naturelles	576	39 %	20 %	211	38 %	3 %	235	43 %	15 %	106	38 %	63 %	15	33 %	20 %	9	11 %	89 %
Offres interfacultaires, interdisciplinaires	18	0 %	0 %	0	0 %	0 %	0	0 %	0 %	0	0 %	0 %	18	61 %	0 %	0	0 %	0 %

1 Master MAS 223 (138 femmes), diplôme DAS 75 (21 femmes), certificat CAS 168 (102 femmes)

Evolution du nombre de diplômes par cycle d'étude et par genre

		Nombre de diplômes décernés						Variation						
		2011	2012	2013		2014		2011 à 2014						
Total	Tous	4 087	4 017	-2 %		3 932	-2 %		4 277	+9 %		+190	+5 %	
	Hommes	45 %	46 %			45 %			45 %					
	Femmes	55 %	54 %			55 %			55 %					
Bachelor	Tous	1 459	1 537	+5 %		1 482	-4 %		1 618	+9 %		+159	+11 %	
	Hommes	45 %	45 %			42 %			46 %					
	Femmes	55 %	55 %			58 %			54 %					
Master	Tous	1 291	1 352	+5 %		1 388	+3 %		1 587	+14 %		+296	+23 %	
	Hommes	41 %	42 %			41 %			43 %					
	Femmes	59 %	58 %			59 %			57 %					
Licence	Tous	504	366	-27 %		0	-100 %		0	+0 %		-504	-100 %	
Diplôme	Hommes	46 %	45 %			0 %			0 %					
Examen d'Etat	Femmes	54 %	55 %			0 %			0 %					
Doctorat	Tous	533	497	-7 %		524	+5 %		547	+4 %		+14	+3 %	
	Hommes	50 %	50 %			48 %			46 %					
	Femmes	50 %	50 %			52 %			54 %					
Formation continue	Tous	241	210	-13 %		474	+126 %		466	-2 %		+225	+93 %	
	Hommes	39 %	52 %			56 %			44 %					
	Femmes	61 %	48 %			44 %			56 %					
Habilitation	Tous	59	55	-7 %		64	+16 %		59	-8 %		+0	+0 %	
	Hommes	80 %	89 %			72 %			80 %					
	Femmes	20 %	11 %			28 %			20 %					

D'autres statistiques sont disponibles à l'adresse : www.statistik.unibe.ch

3.2. Collaborateurs et collaboratrices

Collaborateurs et collaboratrices

Nombre de postes en équivalent temps plein au sein de l'Université en 2014
(en moyenne annuelle, y compris personnes rémunérées par des fonds de tiers)

	Total			Corps professoral			Corps enseignant			Assistants et assistantes			Personnel admin. et technique		
	Tous	Femmes	Etrang.	Tous	Femmes	Etrang.	Tous	Femmes	Etrang.	Tous	Femmes	Etrang.	Tous	Femmes	Etrang.
Total	4 032	50 %	33 %	397	22 %	50 %	304	28 %	38 %	1 712	48 %	45 %	1 619	62 %	16 %
Faculté de Théologie	52	48 %	38 %	12	40 %	62 %	10	27 %	32 %	24	55 %	36 %	6	64 %	11 %
Faculté de Droit	180	52 %	20 %	32	25 %	19 %	16	22 %	19 %	102	56 %	24 %	29	86 %	8 %
Faculté des Sciences économiques et sociales	191	44 %	36 %	40	16 %	74 %	8	22 %	36 %	115	48 %	29 %	29	75 %	9 %
Faculté de Médecine	1 213	56 %	32 %	92	11 %	33 %	113	33 %	41 %	419	47 %	50 %	589	74 %	17 %
Faculté Vetsuisse	351	65 %	32 %	25	27 %	56 %	19	35 %	33 %	148	69 %	53 %	159	71 %	9 %
Faculté des Lettres	352	55 %	43 %	75	41 %	74 %	28	44 %	40 %	210	59 %	38 %	39	66 %	18 %
Faculté des Sciences humaines	200	55 %	28 %	27	38 %	52 %	32	25 %	29 %	114	64 %	26 %	27	66 %	10 %
Faculté des Sciences naturelles	936	30 %	44 %	91	10 %	48 %	60	8 %	49 %	511	32 %	58 %	275	37 %	18 %
Administration centrale	556	57 %	16 %	3	0 %	0 %	17	43 %	19 %	70	61 %	15 %	466	57 %	16 %

Evolution du nombre de postes en équivalent temps plein par catégorie de personnel et par genre

Nombre de postes en équivalent temps plein									Variation	
		2011	2012		2013		2014		2011 à 2014	
Total	Tous	3 752	3 873	+3 %	3 954	+2 %	4 032	+2 %	+279	+7 %
	Hommes	50 %	49 %		50 %		50 %			
	Femmes	50 %	51 %		50 %		50 %			
Corps professoral	Tous	371	378	+2 %	387	+2 %	397	+3 %	+26	+7 %
	Hommes	80 %	80 %		79 %		78 %			
	Femmes	20 %	20 %		21 %		22 %			
Corps enseignant	Tous	272	287	+5 %	289	+1 %	304	+5 %	+32	+12 %
	Hommes	71 %	71 %		72 %		72 %			
	Femmes	29 %	29 %		28 %		28 %			
Assistants et assistantes	Tous	1 569	1 633	+4 %	1 688	+3 %	1 712	+1 %	+143	+9 %
	Hommes	52 %	51 %		52 %		52 %			
	Femmes	48 %	49 %		48 %		48 %			
Personnel admin. et technique	Tous	1 540	1 575	+2 %	1 590	+1 %	1 619	+2 %	+79	+5 %
	Hommes	37 %	37 %		37 %		38 %			
	Femmes	63 %	63 %		63 %		62 %			

D'autres statistiques sont disponibles à l'adresse : www.statistik.unibe.ch

3.3. Finances

Financement de l'Université en 2014

en KCHF	2014	Part
Fonds principaux ¹⁾	573,558	70 %
Subvention du canton de Berne	295,350	36 %
Accord intercantonal universitaire (AIU) ²⁾	99,821	12 %
Subvention fédérale	89,872	11 %
Fonds propres à l'Université	88,515	11 %
- Taxes d'études	18,762	2 %
- Fourniture de services ³⁾	52,022	6 %
- Autres revenus ⁴⁾	17,732	2 %
(+) bénéfice / (-) perte	+11,499	
Fonds de tiers ⁵⁾	248,141	30 %
Promotion de la recherche	113,024	14 %
- Fonds national suisse (FNS)	93,787	11 %
- Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)	1,238	0 %
- Programmes de recherche européens	9,819	1 %
- Autres contributions à la recherche	8,180	1 %
Recherches mandatées par les pouvoirs publics	28,504	3 %
Fonds provenant du secteur privé	30,738	4 %
Produit des prestations fournies	75,876	9 %
- Formation continue	9,715	1 %
- Produit d'autres prestations fournies ⁶⁾	66,161	8 %
(+) bénéfice / (-) perte	+22,752	
Total des revenus	821,700	100 %
Total des charges	787,449	
Résultat annuel (+) bénéfice / (-) perte	+34,251	

¹⁾ **Fonds principaux** : revenus perçus par l'Université qui sont affectés au financement de ses structures.

²⁾ **Accord intercantonal universitaire (AIU)** : l'AIU régit la participation des cantons au financement des universités. Il définit la contribution du canton de domicile d'un étudiant ou d'une étudiante à la prise en charge des frais liés à l'enseignement.

³⁾ **Fourniture de services** : plusieurs instituts de l'Université fournissent des services accessibles au public ("services permanents"). C'est le cas, par exemple, de la clinique dentaire ou de l'hôpital vétérinaire. Les prestations fournies sont facturées aux personnes qui les ont demandées.

⁴⁾ **Autres revenus** : il s'agit de tous les produits qui ne proviennent pas de projets financés par les fonds de tiers, mais de la location de locaux, de la vente ou des intérêts, par exemple.

⁵⁾ **Fonds de tiers** : fonds reçus par l'Université pour réaliser des projets de recherche ou fournir d'autres prestations.

⁶⁾ **Produit d'autres prestations fournies** : produit d'activités de conseil ou d'expertise et contributions aux frais généraux ("overhead") versées par des organismes de recherche.

3.4. Organes

a) Membres du sénat

Présidence

Prof. Martin Täuber - recteur

Facultés

Prof. René Bloch – doyen de la Faculté de Théologie

Prof. Markus Müller – doyen de la Faculté de Droit

Prof. Peter V. Kunz – délégué de la Faculté de Droit

Prof. Harley Krohmer – doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales

Prof. Fritz Sager – délégué de la Faculté des Sciences économiques et sociales

Prof. Peter Eggli – doyen de la Faculté de Médecine

Prof. Daniel Buser – délégué de la Faculté de Médecine

Prof. Andreas Zurbriggen – doyen de la Faculté Vetsuisse

Prof. Virginia Richter – doyenne de la Faculté des Lettres

Prof. Stefan Rebenich – délégué de la Faculté des Lettres

Prof. Achim Conzelmann – doyen de la Faculté des Sciences humaines

Prof. Fred Mast - délégué de la Faculté des Sciences humaines

Prof. Gilberto Colangelo – doyen de la Faculté des Sciences naturelles

Prof. Hans Hurni - délégué de la Faculté des Sciences naturelles

Unités interfacultaires et unités universitaires centrales

Prof. Heike Mayer – déléguée

Association du corps enseignant

Prof. Davide Bleiner – délégué

PD Dr. Stefan Puig – délégué

Association des assistants et assistantes

Dr. Irmtraud Huber – déléguée

M Sc Christian Winiger – délégué

Association des étudiants et étudiantes (AEB)

Michael Christen – délégué

Julian Marbach – délégué

Julia Strobel – déléguée

Jessica Willi – déléguée

Membres avec voix consultative

Direction de l'Université

Prof. Christian Leumann – vice-recteur de la recherche

Prof. Bruno Moretti – vice-recteur de l'enseignement

Prof. Walter Perrig – vice-recteur du développement

Prof. Doris Wastl-Walter – vice-rectrice de la qualité

Dr. Daniel Odermatt – directeur administratif

Secrétariat général

Dr. Christoph Pappa – secrétaire général

Personnel administratif et technique

Barbara Ingold – déléguée

Philipp Muster – délégué

Sénateurs honoraires

Dr. Renatus Gallati

Berchtold Weber

Dr. Alfred Bretscher

Walter Inäbnit

Hôtes permanents

Bureau de l'égalité entre femmes et hommes

Lilian Fankhauser – cheffe du bureau

Service Communication & Marketing

Stephan Oberholzer – chef du service

Secrétariat

Verena Fiechter – secrétaire

b) Membres de la direction de l'Université

Prof. Dr. Martin Täuber, recteur

Prof. Dr. Bruno Moretti, vice-recteur de l'enseignement

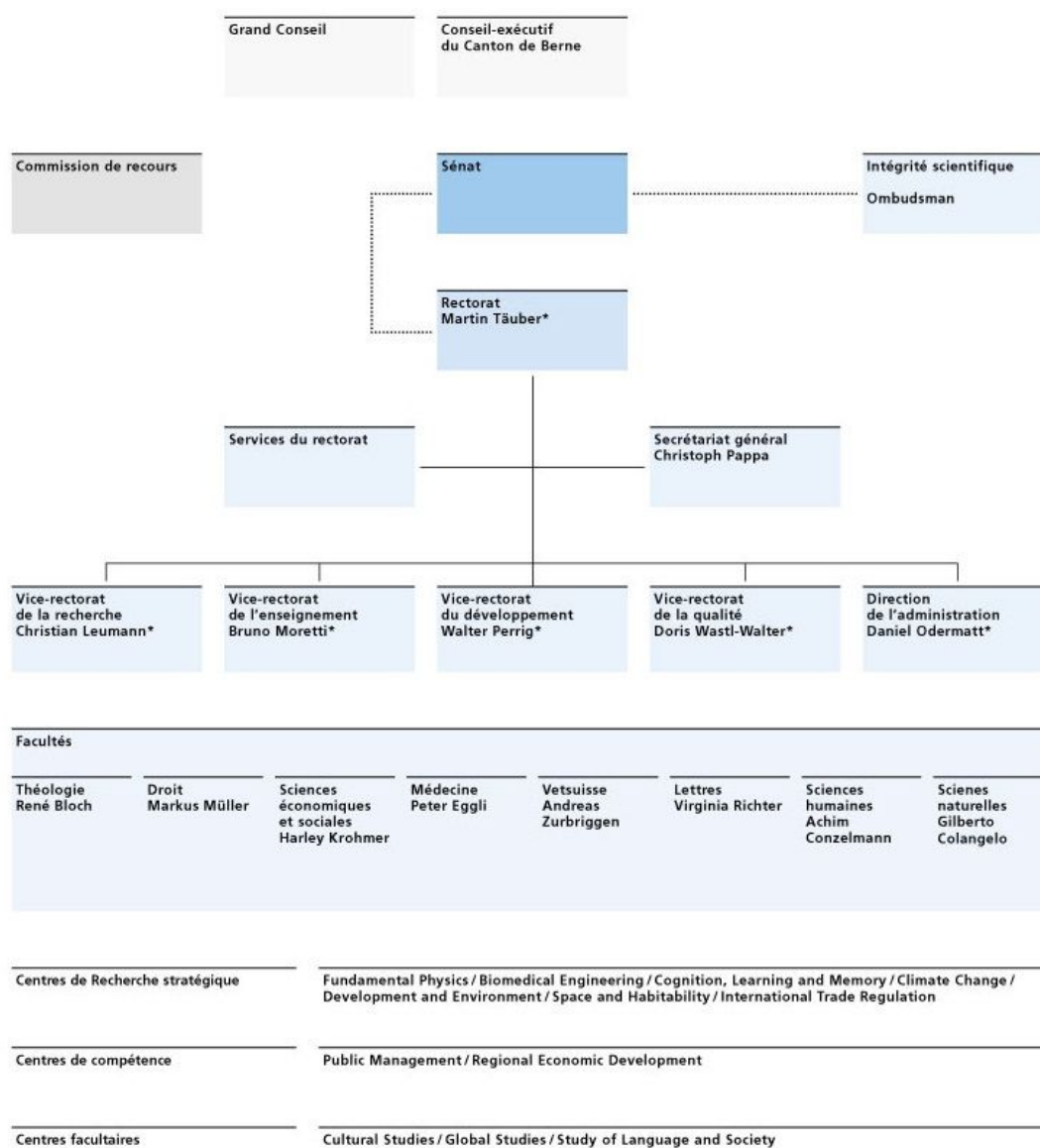
Prof. Dr. Christian Leumann, vice-recteur de la recherche

Prof. Dr. Doris Wastl-Walter, vice-rectrice de la qualité

Prof. Dr. Walter Perrig, vice-recteur du développement

Dr. Daniel Odermatt, directeur administratif

c) Organigramme



* Membres de la Direction de l'Université

4. Comptes annuels

L'Université de Berne établit ses comptes annuels conformément aux normes comptables Swiss GAAP RPC, dont le principe fondamental est de présenter un état de la fortune, des finances et des revenus qui reflète fidèlement la réalité (*true and fair view*).

4.1. Bilan

Montants en KCHF	Chiffre en annexe	31.12.2014	31.12.2013
Liquidités	1	18 920	22 563
Comptes courants auprès de l'Administration des finances	2	133 094	73 664
Créances résultant de livraisons et de prestations	3	29 040	23 835
Autres créances à court terme	4	633	1 277
Immobilisations financières à court terme	5	22 086	42 254
Stocks et travaux en cours	6	6 219	6 634
Compte de régularisation actif	7	56 151	42 276
Actif circulant		266 143	212 503
Immobilisations financières	8	135 245	151 415
Immobilisations corporelles	9	36 494	36 824
Immobilisations incorporelles	10	19 938	17 290
Actif immobilisé		191 677	205 529
Total actif		457 819	418 032
Dettes résultant de livraisons et de prestations	11	14 450	24 917
Autres dettes à court terme	12	3 409	3 415
Dettes financières à court terme	13	361	375
Engagements fonds de tiers	14	119 049	114 009
Provisions à court terme	15	19 125	22 453
Compte de régularisation passif	16	7 729	6 777
Fonds étrangers à court terme		164 122	171 946
Dettes financières à long terme	17	2 180	2 380
Provisions à long terme	15	26 901	27 841
Engagements de prévoyance	18	87 500	73 000
Fonds étrangers à long terme		116 581	103 221
Résultats cumulés		142 865	128 968
Résultat annuel		34 251	13 897
Fonds propres		177 116	142 865
Total passif		457 819	418 032

4.2. Compte de résultats

Montants en KCHF	Chiffre en annexe	2014	2013
Subvention du canton de Berne selon la convention de prestations		295 350	278 869
Subventions de la Confédération selon la loi sur l'aide aux universités (LAU)		89 872	85 787
Contributions selon l'accord intercantonal universitaire (AIU)		99 821	90 556
Financement de base ou subventions de partenaires publics	19	485 043	455 212
Subventions du Fonds national suisse pour des projets		93 786	79 701
Subventions d'organisations internationales pour des projets		17 999	14 388
Autres subventions pour des projets		60 874	60 233
Subventions provenant de fonds de tiers pour des projets	20	172 659	154 322
Taxes d'études		17 814	17 013
Produits des services permanents		65 888	63 958
Revenus divers		68 823	74 117
Déductions sur revenus		- 748	- 608
Autres revenus	21	151 777	154 480
Total revenus de fonctionnement		809 479	760 097
Traitements		418 218	411 887
Cotisations sociales		100 622	77 000
Autres charges de personnel		8 522	7 137
Charges de personnel	22	527 362	496 025
Acquisition d'appareils		14 927	14 989
Charges liées aux biens immobiliers		20 866	19 432
Autres charges		80 620	92 904
Charges de matériel et autres charges de fonctionnement	23	116 414	127 326
Subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique		108 251	105 463
Subventions à des tiers		19 313	14 646
Subventions	24	127 564	120 109
Amortissement des immobilisations corporelles	9	9 667	9 137
Amortissement des immobilisations incorporelles	10	1 407	638
Total charges de fonctionnement		782 414	753 235
Produits financiers		8 111	6 548
Charges financières		925	3 429
Résultat financier	25	7 186	3 119
Résultat annuel		34 251	13 897

4.3. Tableau de financement

Montants en KCHF		2014	2013
Activité de fonctionnement			
+/-	Bénéfice / perte	34 251	13 897
+/-	Pertes (bénéfices) proportionnel(le)s résultant de l'application de la méthode de la mise en équivalence	- 23	- 1
+/-	Amortissements / réévaluations de l'actif immobilisé	5 282	7 826
+/-	Autres charges / revenus sans incidence sur le fonds	748	608
+/-	Perte / bénéfice provenant de la vente d'actifs immobilisés	- 79	- 56
+/-	Augmentation / diminution des créances	-5 909	3 637
+/-	Augmentation / diminution des autres créances à court terme	600	- 496
+/-	Augmentation / diminution des stocks et travaux en cours	415	- 462
+/-	Augmentation / diminution du compte de régularisation actif	-13 875	-1 428
+/-	Augmentation / diminution des créanciers	-10 468	6 550
+/-	Augmentation / diminution des autres dettes à court terme	- 6	1 414
+/-	Augmentation / diminution du compte de régularisation passif	952	948
+/-	Augmentation / diminution des provisions	-4 268	7 187
+/-	Augmentation / diminution des engagements de prévoyance	14 500	
+/-	Augmentation / diminution des engagements fonds de tiers	5 039	-2 658
	Flux financiers provenant de l'activité de fonctionnement	27 158	36 965
Activité d'investissement			
-	Versements pour l'achat d'immobilisations corporelles	-7 868	-8 214
+	Paielements provenant de la vente d'immobilisations corporelles		56
-	Versements pour l'achat d'immobilisations financières à court et long termes	-2 900	-25 031
+	Paielements provenant de la vente d'immobilisations financières à court et long termes	24 100	30 408
-	Versements pour l'achat d'immobilisations incorporelles	-5 028	-2 979
+	Paielements provenant de la vente d'immobilisations incorporelles		
	Flux financiers provenant de l'activité d'investissement	8 305	-5 760
Activité de financement			
+/-	Augmentation / diminution d'engagements financiers à court terme	- 14	- 958
+/-	Augmentation / diminution d'engagements financiers à long terme	335	592
	Flux financiers provenant de l'activité de financement	321	- 366
	Total tableau de financement	35 785	30 840
Liquidités nettes au 31.12.2013		116 229	85 388
Liquidités nettes au 31.12.2014		152 013	116 229
Variation des liquidités nettes		35 785	30 840

Les avoirs du compte courant tenu auprès de l'Administration des finances rentrent dans la rubrique des liquidités car ils ont valeur de transaction bancaire pour l'Université.

Les liquidités nettes se composent ainsi :

Montants en KCHF	31.12.2014	31.12.2013
Caisse	102	116
Poste	935	1 769
Banque	17 883	20 678
Dépôts à terme < 90 jours		20 001
Compte courant auprès de l'Administration des finances "fonds principaux"	18 410	16 003
Compte courant auprès de l'Administration des finances "fonds de tiers"	114 683	57 661
Total	152 013	116 229

Les avances temporaires en espèces figuraient dans les liquidités nettes en 2013. Elles représentent KCHF 168 en 2014. Mais comme ces fonds ne répondent pas au critère du caractère quasi-liquide, les liquidités nettes ont été corrigées, pour l'année sous revue comme pour l'exercice précédent (retraitement).

4.4. Tableau des fonds propres au 31.12.2014

Montants en KCHF	Fonds principaux	Fonds de tiers	Fonds affectés	Total fonds propres
Bilan d'ouverture au 01.01.2013	-31 020	111 194	46 748	126 922
Correction fonds de tiers au 01.01.2013		2 046		2 046
Bilan d'ouverture au 01.01.2013 après retraitement	-31 020	113 239	46 748	128 968
Résultat annuel (bénéfice + / perte -)	3 742	4 987	1 251	9 981
Correction fonds de tiers comptabilisés dans le compte de résultat 2013		3 917		3 917
Résultat 2013 après retraitement	3 742	8 904	1 251	13 897
Etat au 31.12.2013	-27 278	122 144	48 000	142 865
Résultat annuel (bénéfice + / perte -)	11 499	20 215	2 537	34 251
Etat au 31.12.2014	-15 779	142 359	50 536	177 116

Les fonds propres de l'Université de Berne sont divisés en trois catégories, selon leur source : il y a les fonds principaux, les fonds de tiers et les fonds affectés.

Les fonds principaux comprennent les investissements réalisés par le canton et les autres pouvoirs publics pour l'enseignement, la recherche et les services. Ils incluent également le produit des taxes d'études, une partie du produit des services permanents et une partie des autres revenus.

Les fonds de tiers comprennent les crédits de tiers non affectés (services, mandats, expertises, dons, honoraires, produits financiers, etc.). Ce sont des fonds dont les bailleurs n'exigent pas qu'ils soient affectés à un projet en particulier. Ils peuvent donc être utilisés entre autres pour des projets de recherche et des offres de formation continue non spécifiques.

Les fonds affectés comprennent les fonds provenant de legs et de fondations non autonomes que des particuliers ont cédés à l'Université de Berne, volontairement et pour une affectation déterminée.

Suite à la redéfinition des sources de financement, les comptes annuels 2013 ont été retraités : la ventilation de KCHF 2046 entre les différentes catégories de fonds propres a été modifiée et un montant de KCHF 3917 a été comptabilisé dans le compte de résultats.

L'Université de Berne ne pouvant pas distribuer de bénéfice, le résultat annuel 2014 sera affecté aux fonds propres après approbation des comptes annuels par le Conseil-exécutif.

4.5. Annexe

Principes de présentation des comptes

Généralités

Les comptes annuels ont été établis selon les normes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC (application de toutes les normes RPC). Ils reflètent donc fidèlement l'état de la fortune, des finances et des revenus de l'Université de Berne.

Les comptes annuels ont été approuvés par la direction de l'Université, puis présentés au sénat pour information. Ils sont soumis à l'approbation du Conseil-exécutif et seront ensuite portés à la connaissance du Grand Conseil lors de sa session de septembre.

Principes de consolidation

L'Université de Berne détient des participations avec un droit de vote de plus de 50 pour cent dans des sociétés. Conformément à la norme Swiss GAAP RPC 30, elle doit donc aussi présenter des comptes consolidés. Toutefois, comme le montant total de ces participations est négligeable, il a été décidé de ne pas présenter de comptes consolidés. Les participations sont évaluées dans les comptes individuels selon la méthode de la mise en équivalence (*equity method*) et elles sont comptabilisées dans la rubrique des immobilisations financières.

Principes d'établissement du bilan et d'évaluation

Le bilan est établi selon le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes, laquelle repose sur des valeurs historiques. Les actifs sont évalués au coût d'acquisition ou de production et les dettes à leur valeur nominale. Les principes appliqués aux principaux postes des comptes annuels sont présentés ci-dessous.

Liquidités

Les liquidités regroupent les avoirs en caisse ainsi que les avoirs postaux et bancaires. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Comptes courants tenus auprès de l'Administration des finances

Les comptes courants tenus auprès de l'Administration des finances sont évalués à leur valeur nominale. Ils sont considérés comme des liquidités.

Créances résultant de livraisons et de prestations et autres créances à court terme

L'évaluation est effectuée à la valeur nominale, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Pour les créances qui semblent clairement compromises, un ajustement de valeur est fait en fonction du risque individuel. Les risques de solvabilité et de perte qu'il est impossible de quantifier précisément sont couverts au moyen d'un ajustement forfaitaire, dont le montant est calculé à partir de la moyenne des créances effectivement comptabilisées au cours des deux dernières périodes comptables.

Immobilisation financières à court terme

Les immobilisations financières à court terme sont des immobilisations financières dont l'échéance est comprise entre 90 jours et douze mois et qu'il est prévu de détenir sur une courte période. Les immobilisations financières à court terme avec valeur boursière doivent être évaluées à leur valeur actuelle. Les immobilisations financières à court terme sans valeur boursière doivent être évaluées au maximum au coût d'acquisition, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Le principe d'évaluation individuelle s'applique. Les bénéfices

et pertes sur cours ainsi que les corrections de valeur sont comptabilisés dans le résultat de la période.

Stocks et travaux en cours

Les stocks comprennent les matières consommables. Ils sont évalués au coût d'acquisition ou au prix de revient ou bien, si elle est plus basse, à la valeur de marché nette. Les travaux en cours sont des services non encore facturés. Ils ne concernent que les unités administratives fournissant des services permanents, comme par exemple les cliniques dentaires ou l'hôpital vétérinaire. La détermination du prix de revient des travaux en cours se fait sur la base d'évaluations issues des systèmes d'information correspondants.

Compte de régularisation actif

Le compte de régularisation actif sert exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée. L'évaluation est effectuée à la valeur nominale.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les instruments financiers tels que les titres, les prêts et les participations. Les immobilisations financières ayant une valeur boursière doivent être évaluées à leur valeur actuelle. Les immobilisations financières sans valeur boursière sont évaluées aux coûts d'acquisition, déduction faite des éventuelles corrections de valeur, et les participations supérieures à 20 pour cent sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou au prix de revient, déduction faite du cumul des amortissements. Les amortissements sont réalisés de manière linéaire pendant la durée économique d'utilisation des immobilisations corporelles. La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est fixée comme suit.

Catégorie d'immobilisations	Durée d'utilisation
Terrains et constructions	Terrains : illimitée Constructions : 30 à 50 ans
Machines, mobilier, appareils	2 à 10 ans
Véhicules	5 ans
Véhicules spéciaux	10 ans
Informatique	2 à 5 ans

Les contributions pour des investissements n'ayant pas trait à des bâtiments selon l'article 18, alinéa 2, lettre *b* LAU¹ constituent un poste négatif à part dans la rubrique des immobilisations corporelles. La dissolution se fait sur la même durée d'utilisation que les investissements financés au moyen de subventions fédérales.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent les solutions logicielles acquises, les applica-

¹ Loi fédérale du 8 octobre 1999 sur l'aide aux universités et la coopération dans le domaine des hautes écoles (loi sur l'aide aux universités, LAU), état le 1^{er} janvier 2013
Page 32/51

tions logicielles spécifiques à l'Université en cours de développement par un prestataire externe, les subventions d'investissements à des cantons et institutions privées, les brevets et licences ainsi que les prêts à des professeurs pour des rachats auprès de la caisse de pension. L'amortissement des logiciels est effectué linéairement sur cinq ans, celui des cotisations des professeurs à la CPB avec une dégressivité de 4 pour cent² ou 5 pour cent³. La valeur des immobilisations incorporelles doit être réexaminée à la date du bilan. Il convient de procéder éventuellement à des dépréciations d'actifs non planifiées, à la charge du résultat de la période.

Dépréciation d'actifs (dépréciation durable)

Les actifs sont réexaminés à chaque date du bilan afin de déceler d'éventuels indices laissant présumer que la valeur comptable n'est plus réalisable. Si la valeur comptable d'un actif dépasse la valeur réalisable (valeur d'usage ou valeur de marché nette), il convient de procéder à une adaptation de valeur avec incidence sur le résultat (amortissement non planifié).

Dettes résultant de livraisons et de prestations

Les dettes résultant de livraisons et de prestations sont des engagements à court terme résultant de l'activité ordinaire dont l'échéance est inférieure à douze mois à compter du jour du bilan.

Autres dettes

Les autres dettes à court terme sont des dettes dont l'échéance est inférieure à douze mois et qui ne sont pas directement liées à la fourniture de prestations. Les paiements non attribuables sont comptabilisés dans la rubrique des dettes à court terme et mentionnés sous cette rubrique jusqu'à leur attribution définitive. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Comptes courants tenus auprès de l'Administration des finances et autres dettes financières à court terme

Les soldes créditeurs sur les comptes courants Administration des finances sont des dettes contractées auprès de la trésorerie du canton. Les dettes financières à court terme sont des dettes monétaires générées par les activités financières. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Engagements fonds de tiers

Les engagements résultant de fonds de tiers sont des dettes contractées auprès de tiers. Ils correspondent aux engagements de l'Université de Berne qui sont encore en suspens à la date du bilan. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Provisions à court et long termes et engagements conditionnels

Les provisions dont l'échéance est inférieure à douze mois sont comptabilisées dans les fonds étrangers à court terme, les provisions dont l'échéance est supérieure à douze mois dans les fonds étrangers à long terme.

Une provision est un engagement résultant d'un événement passé dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais peuvent être estimés de manière fiable. L'événement dont résulte l'engagement doit avoir eu lieu avant la date du bilan. Il peut reposer sur une obligation juridique expresse ou sur une obligation de fait. Les soldes horaires et les droits aux vacances des collaborateurs et collaboratrices de même que les rentes spéciales et les

² Art. 7, al. 1, du décret du 19 novembre 1997 sur les principes régissant la rémunération et d'autres prestations allouées au personnel universitaire (DUni), abrogé le 01.09.1998

³ Art. 66, al. 4, de l'ordonnance du 12 décembre 2012 sur l'Université (OUni)

rentes de raccordement donnent lieu à la constitution de provisions. Une provision est constituée par imputation sur le compte de charges ou sur le compte de diminution des recettes correspondant. Une provision constituée dans un domaine du compte de résultat doit être diminuée ou dissoute dans le même domaine. Les évolutions des provisions sont présentées dans le tableau de variation des provisions.

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels et les autres engagements ne devant pas être portés au bilan sont évalués à la date du bilan et publiés.

Compte de régularisation passif

Le compte de régularisation passif sert exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée. L'évaluation est effectuée à la valeur nominale.

Dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme sont des dettes monétaires dont l'échéance est supérieure à douze mois et qui sont générées par les activités financières. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Prestations de prévoyance personnel

L'Université de Berne est affiliée à la Caisse de pension bernoise (CPB), à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB), à la Caisse de pension des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (ASMAC) et aux fondations de la Société suisse des médecins-dentistes (SSO). Les conséquences économiques des plans de prévoyance pour l'Université sont évaluées à la date du bilan. L'inscription à l'actif d'un avantage économique a lieu uniquement si une incidence positive sur les flux de trésorerie futurs est attendue (p. ex. réduction des cotisations). Les engagements économiques (p. ex. contribution à l'assainissement d'un découvert) sont portés au passif conformément aux dispositions relatives aux provisions.

Impôts sur les bénéfices

L'Université de Berne est exonérée des impôts directs.

Transactions avec des parties liées

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à l'Université de Berne si cette personne peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'Université. Les entités contrôlées de manière directe ou indirecte par des parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées à l'Université de Berne.

Toutes les transactions substantielles entre des parties liées ainsi que les créances ou les dettes en résultant doivent être mentionnées dans les comptes annuels.

Postes dans des devises étrangères

Les actifs et les passifs en devises étrangères sont convertis en francs suisses à la date du bilan. On applique alors le cours de conversion indiqué sur l'extrait bancaire. Si aucun cours de conversion n'est indiqué, on applique le taux interbancaire moyen pendant la période concernée (oanda.com).

Remarques concernant les comptes annuels

Changements dans les principes de présentation des comptes

Aucun changement dans les principes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC n'est entrée en vigueur en 2014.

1. Liquidités

Montants en KCHF	31.12.2014	31.12.2013
Caisse	102	116
Poste	935	1 769
Banque	17 883	20 678
Liquidités	18 920	22 563

En raison de la faiblesse de la rémunération des comptes courants bancaires, les liquidités ont baissé de KCHF 3643. Les liquidités sont plutôt placées sur le compte courant Administration des finances (fonds de tiers) (cf. 2 « Comptes courants Administration des finances »). Elles sont disponibles sans restriction.

2. Comptes courants Administration des finances

Montants en KCHF	31.12.2014	31.12.2013
Compte courant Administration des finances "fonds principaux"	18 410	16 003
Compte courant Administration des finances "fonds de tiers"	114 683	57 661
Comptes courants Administration des finances	133 094	73 664

Le canton de Berne est responsable de la gestion de la trésorerie de l'Université de Berne. Les comptes courants tenus auprès de l'Administration des finances correspondent aux liquidités administrées par le canton de Berne pour l'Université. Le compte courant Administration des finances « fonds principaux » a augmenté de KCHF 2407 et le compte courant Administration des finances « fonds de tiers » a progressé de KCHF 57 022. Ces comptes sont rémunérés 0,25 pour cent de plus que les comptes courants de la Banque cantonale bernoise. Cet écart s'explique par le fait qu'un placement à terme fixe de KCHF 20 001 n'a pas été renouvelé (cf. 5 « Immobilisations financières à court terme »), qu'un montant de KCHF 16 500 n'a pas été remplacé dans des obligations (cf. 8 « Immobilisations financières ») et que des soldes de comptes courants bancaires ont été transférés en raison du manque d'attractivité des intérêts proposés (cf. 1 « Liquidités »).

3. Créances résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2014	31.12.2013
Créances envers des tiers résultant de prestations	29 724	24 368
Créances envers des organisations liées résultant de livraisons et de prestations	20	11
Du croire	- 705	- 545
Créances résultant de livraisons et de prestations	29 040	23 835

Les créances résultant de livraisons et de prestations ont augmenté de KCHF 5205 en raison d'adaptations techniques et de la configuration des jours ouvrés à la fin de 2014, qui ont permis de facturer davantage d'heures.

4. Autres créances à court terme

Montants en KCHF	31.12.2014	31.12.2013
Livraisons	83	617
Avances temporaires en espèces	229	168
Avoirs impôt anticipé	465	616
Créances règlements caisse	- 167	- 123
Cautions de loyers	24	
Autres créances à court terme	633	1 277

Les autres créances à court terme ont diminué de KCHF 644 en raison d'une livraison comptabilisée sur l'exercice précédent (règlement en cours de transfert) pour un montant de KCHF 600.

5. Immobilisations financières à court terme

Montants en KCHF	31.12.2014	31.12.2013
Dépôts à terme		20 001
Placements portant intérêts (obligations)	22 086	22 253
Immobilisations financières à court terme	22 086	42 254

En raison de la cessation d'une opération de dépôt à terme, les immobilisations financières à court terme ont diminué de KCHF 20 001 (cf. 2 « Comptes courants Administration des finances »).

6. Stocks et travaux en cours

Montants en KCHF	31.12.2014	31.12.2013
Stocks	3 194	3 189
Travaux en cours	3 025	3 445
Stocks et travaux en cours	6 219	6 634

La valeur des travaux en cours a baissé de KCHF 420. Les stocks affichent une variation minime par rapport à l'exercice précédent.

7. Compte de régularisation actif

Montants en KCHF	31.12.2014	31.12.2013
Intérêts courus	1 039	1 339
Contributions AIU	42 200	39 100
Créances sur des tiers	7 910	
Abonnements presse	4 599	1 837
Autres actifs transitoires	403	
Comptes de régularisation passif	56 151	42 276

Le compte de régularisation actif comprend un montant de KCHF 42 200 représentant les subventions AIU versées aux étudiants extracantonaux, ce qui correspond à une progression de KCHF 3100 par rapport à l'exercice précédent. En outre, KCHF 7910 ont été déplacés de la rubrique des engagements envers des tiers (cf. 14 « Engagements tiers ») vers le compte de régularisation actif car ils constituaient une créance à l'égard du bailleur. En principe, les événements donnant lieu à une régularisation doivent faire l'objet d'une inscription au bilan à partir de KCHF 100 par événement. Pour l'exercice sous revue, l'Université a mis en place un dispositif concernant les abonnements et les licences : elle contrôle systématiquement les factures du 4^e trimestre dont le montant est supérieur ou égal à KCHF 10 et calcule les régularisations sur cette base. Ce changement de mode de calcul a eu pour effet d'augmenter la valeur du compte de régularisation actif de KCHF 2800 environ.

8. Immobilisations financières

Montants en KCHF	31.12.2014	31.12.2013
Actions et parts	13 271	8 114
Placements portant intérêt, dépôts à terme > 1 an (fonds)	4 376	8 573
Placements stipulant un intérêt nominal (obligations)	116 160	132 710
Prêts à des tiers	1 100	1 700
Participations dans des entreprises privées	339	318
Immobilisations financières	135 245	151 415

Faute de possibilités de placement, les liquidités investies jusque-là dans des obligations ont été versées sur le compte courant Administration des finances « fonds de tiers » (cf. 2 « Comptes courants Administration des finances »).

Le tableau ci-après présente les participations supérieures à 5 pour cent.

Participation	Siège social	Part		Capital social en KCHF		Valeur de mise en équivalence en KCHF	
		31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013
Center of Continuing Dental Education (CCDE)	Berne	75 %	75 %	100	100	61	59
Unitectra SA	Zurich	33 %	33 %	300	300	133	110
InnoBE SA	Berne	25 %	25 %	200	200	112	114
Sw antec Holding AG	Berne	-	13 %	-	4 000	-	-
Synthena AG	Berne	15 %	15 %	100	100	15	15
Autres		< 5 %	< 5 %	n.c.	n.c.	18	20
Total						339	318

En 2014, la société SWANtec Holding AG a été dissoute conformément à la décision de l'assemblée générale du 12 août 2014.

9. Immobilisations corporelles

Montants en KCHF	Terrains et constructions	Machines, mobilier, appareils, véhicules	Informatique (matériel)	Subventions fédérales	Total immobilisations corporelles
Valeur comptable nette au 01.01.2013 (RPC)	67	34 479	4 113	-2 353	36 306
Coût d'acquisition ou prix de revient					
Etat après retraitement au 01.01.2013 (RPC)	87	91 922	14 741	-4 354	102 396
Entrées		9 074	1 941	-2 100	8 914
Modification des valeurs actuelles					
Sorties		-3 620	-1 115		-4 735
Reclassifications					
Etat au 31.12.2013 (RPC)	87	97 375	15 567	-6 454	106 575
Corrections de valeur cumulées					
Etat après retraitement au 01.01.2013 (RPC)	- 19	-57 443	-10 629	2 001	-66 090
Amortissements planifiés	- 2	-7 268	-1 719	602	-8 387
Dépréciations d'actifs		110			110
Sorties		3 496	1 120		4 616
Reclassifications					
Etat au 31.12.2013 (RPC)	- 21	-61 105	-11 228	2 603	-69 752
Valeur comptable nette au 31.12.2013	65	36 270	4 339	-3 850	36 824
Coût d'acquisition / prix de revient					
Etat au 31.12.2013	87	97 375	15 566	-6 454	106 574
Entrées		9 407	786	-1 095	9 098
Variation des subventions fédérales accordées				90	90
Sorties		-2 622	-4 265	73	-6 815
Reclassifications					
Etat au 31.12.2014	87	104 160	12 087	-7 386	108 948
Corrections de valeur cumulées					
Etat au 31.12.2013	- 21	-61 105	-11 228	2 603	-69 751
Amortissements planifiés	- 2	-7 650	-1 733	855	-8 531
Amortissements non planifiés		- 279	- 2	38	- 243
Sorties		1 809	4 265	- 4	6 071
Reclassifications					
Etat au 31.12.2014	- 24	-67 225	-8 698	3 492	-72 454
Valeur comptable nette au 31.12.2014	63	36 935	3 390	-3 893	36 494

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles a diminué de KCHF 330 au cours de l'année sous revue pour passer à KCHF 36 494.

10. Immobilisations incorporelles

Montants en KCHF	Logiciels	Immobilisations incorporelles en cours (logiciels)	Autres immobilisations incorporelles	Cotisations professeurs CPB	Total immobilisations incorporelles
Valeur comptable nette au 01.01.2013 (RPC)	2 035	2 067		10 650	14 752
Coût d'acquisition ou prix de revient					
Etat après retraitement au 01.01.2013 (RPC)	5 876	2 067		15 754	23 696
Entrées	1 963	1 073		881	3 917
Modification des valeurs actuelles					
Sorties	- 372			- 221	- 593
Reclassifications	2 067	-2 067			
Etat au 31.12.2013 (RPC)	9 533	1 073		16 414	27 021
Corrections de valeur cumulées					
Etat après retraitement au 01.01.2013 (RPC)	-3 840			-5 104	-8 944
Amortissements planifiés	- 638			- 661	-1 299
Dépréciations d'actifs					
Sorties	372			141	513
Reclassifications					
Etat au 31.12.2013 (RPC)	-4 107			-5 623	-9 730
Valeur comptable nette au 31.12.2013	5 426	1 073		10 791	17 290
Coût d'acquisition ou prix de revient					
Etat au 31.12.2013	9 362	1 073		16 414	26 850
Entrées	1 104	3 181	59	813	5 156
Variation des subventions fédérales accordées					
Sorties	- 54	- 70		- 721	- 845
Reclassifications	538	- 538			
Etat au 31.12.2014	10 949	3 647	59	16 506	31 161
Corrections de valeur cumulées					
Etat au 31.12.2013	-3 936			-5 623	-9 559
Amortissements planifiés	-1 336		- 1	- 808	-2 145
Amortissements non planifiés					
Sorties	54			427	481
Reclassifications					
Etat au 31.12.2014	-5 218		- 1	-6 004	-11 223
Valeur comptable nette au 31.12.2014	5 731	3 647	58	10 502	19 938

La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles a augmenté de KCHF 2647 au cours de la période considérée, atteignant KCHF 19 938. L'entrée nette dans la catégorie des logiciels s'explique principalement par le renouvellement du noyau système enseignement au vice-rectorat de l'enseignement, par l'amortissement du logiciel de gestion des fonds de tiers au département des finances de la direction administrative et par le renouvellement de la solution logicielle à l'Institut de médecine légale.

11. Dettes résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2014	31.12.2013
Dettes envers des tiers résultant de livraisons et de prestations	14 231	24 665
Dettes liées aux traitements	159	161
Dettes envers des organisations liées résultant de livraisons et de prestations (manuel)	60	91
Dettes résultant de livraisons et de prestations	14 450	24 917

Les dettes envers des tiers résultant de livraisons et de prestations ont diminué de KCHF 10 467.

12. Autres dettes à court terme

Montants en KCHF	31.12.2014	31.12.2013
Acomptes de clients	177	164
Compte courant créances TVA	905	778
Dettes à court terme diverses	2 326	2 473
Autres dettes à court terme	3 409	3 415

Les autres dettes à court terme ont très peu varié par rapport à l'exercice précédent.

13. Dettes financiers à court terme

Montants en KCHF	31.12.2014	31.12.2013
Dépôts	174	231
Autres engagements à court terme envers des tiers	187	143
Dettes financières à court terme	361	375

Les dettes financières à court terme ont très peu varié par rapport à l'exercice précédent.

14. Engagements tiers

Montants en KCHF	31.12.2014	31.12.2013
Engagements tiers	119 049	114 009

Les engagements que l'Université a envers des tiers et qui sont encore en suspens à la date du bilan ont augmenté de KCHF 5040 par rapport à l'année précédente.

15. Provisions

Montants en KCHF	Provisions personnel	Autres provisions	Total
Etat au 01.01.2013	27 597	15 510	43 107
dont provisions à court terme	20 349	210	20 559
Constitution (y c. augmentation)	2 128	5 820	7 949
Dissolution	- 461		- 461
Utilisation		- 301	- 301
Etat au 31.12.2013	29 265	21 029	50 294
dont provisions à court terme	22 141	311	22 453
Constitution (y c. augmentation)	489		489
Dissolution	-3 827	- 615	-4 442
Utilisation	- 110	- 204	- 314
Etat au 31.12.2014	25 816	20 210	46 026
dont provisions à court terme	18 812	313	19 125

Les provisions « personnel » comprennent les provisions pour les soldes horaires, les droits aux vacances, les primes de fidélité et les comptes épargne-temps. Sont considérées comme provisions à court terme les provisions pour les jours de compensation, les vacances et les primes de fidélité accordées l'année précédente. Les provisions du compte épargne-temps sont incluses dans les provisions à long terme. La part à court terme des provisions « personnel » affiche une diminution nette de KCHF 3329 en raison de l'abaissement des limites fixées dans l'ordonnance sur le personnel pour le report des soldes du temps de tra-

vail annuel et pour le montant des comptes épargne-temps. La part à long terme des provisions a diminué de KCHF 119. Les autres provisions ont reculé de KCHF 800 environ par rapport à l'exercice précédent.

16. Compte de régularisation passif

Montants en KCHF	31.12.2014	31.12.2013
Taxes d'immatriculation	7 180	5 596
Autres passifs transitoires	548	1 181
Comptes de régularisation passif	7 729	6 777

L'immatriculation pour le semestre de printemps 2015 commence en novembre 2014. Les taxes d'immatriculation déjà encaissées font donc l'objet d'une régularisation, dont le montant est supérieur de KCHF 1600 environ par rapport à celui de l'exercice précédent. Les autres passifs transitoires ont diminué de KCHF 600 car les charges d'énergie ont été imputées en fonction des périodes de consommation, alors que ce n'avait pas été le cas en 2013.

17. Dettes financières à long terme

Montants en KCHF	31.12.2014	31.12.2013
Prêts de tiers à long terme	35	35
Prêts à long terme (prêts professeurs pour CPB)	2 145	2 345
Dettes financières à long terme	2 180	2 380

Les prêts à long terme (prêts aux professeurs pour les rachats à la CPB) ont diminué de KCHF 200.

18. Engagements de prévoyance

Montants en KCHF	Excédent de couverture (+) / découvert (-) pour l'institution de prévoyance	Part économique de l'Université de Berne		Variation ayant une incidence sur le résultat	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance incluses dans les charges de fonctionnement	
		2014	2013	2014	2014	2014	2013
Plans de prévoyance sans excédent de couverture /découvert							
Plans de prévoyance avec excédent de couverture	indéterminable				494	494	420
Plans de prévoyances avec découvert	-90 543	-87 500	-73 000	14 500	50 519	57 284	41 540
Plans de prévoyance sans actifs propres							
Total	-90 543	-87 500	-73 000	14 500	51 012	57 777	41 960

La majorité des collaborateurs et collaboratrices de l'Université de Berne (7 866 personnes) sont assurés auprès de la Caisse de pension bernoise (CPB). L'Université a en outre établi des rapports de prévoyance avec les institutions suivantes : la caisse de pension de l'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (ASMAC ; 185 assurés), la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB ; 258 assurés) et la Société suisse des médecins-dentistes (SSO ; 10 assurés).

Au 31 décembre 2014, la CPB présentait un degré de couverture de 88,0 pour cent (contre 83,4 % l'année précédente) avec un taux d'intérêt technique de 2,5 pour cent. A cette même date, la part revenant à l'Université de Berne dans le découvert s'élevait à KCHF 89 039 (contre KCHF 121 109 l'année précédente). Au 31 décembre 2014, la CACEB présentait un degré de couverture de 86,2 pour cent (contre 81,0 % l'année précédente) avec un taux d'intérêt technique de 3,0 pour cent. A cette même date, la part revenant à l'Université de Berne dans le découvert s'élevait à KCHF 1504 (contre KCHF 1288 l'année précédente)

parce que la somme des salaires assujettis à l'AVS et la valeur actualisée des prestations acquises (primauté des prestations) avaient augmenté.

Au 31 décembre 2014, la caisse de pension de l'ASMAC présentait un degré de couverture provisoire de près de 113,5 pour cent (contre 109,6 % l'année précédente). Quant à celui de la SSO, il s'élevait à 118,8 pour cent. Les degrés de couverture respectifs de ces institutions ne seront connus avec exactitude qu'après l'adoption des comptes annuels de l'Université de Berne. Il n'est donc pas possible d'indiquer dans la clôture des comptes 2014 la part d'excédent de couverture ou de découvert revenant à l'Université.

Le 18 mai 2014, le corps électoral du canton de Berne a approuvé la loi sur les caisses de pension cantonales (LCPC). Suite à cette décision, le système de la primauté des cotisations a été introduit au 1^{er} janvier 2015. Le règlement de prévoyance de la CPB et le règlement de prévoyance standard de la CACEB définissent pour le calcul des cotisations de financement de nouvelles règles conformes aux prescriptions du Conseil-exécutif. L'Université de Berne a donc dû adapter sa méthode de calcul des provisions et constituer une provision supplémentaire de KCHF 14 500. Etant donné la situation du marché, les provisions n'ont pas été actualisées.

Dans le système de la primauté des prestations, les provisions étaient calculées sur la base du découvert des caisses de pension. Si elle avait appliqué cette méthode de calcul, l'Université de Berne aurait dû dissoudre des provisions à hauteur de KCHF 21 000 en raison de l'amélioration du degré de couverture des caisses.

19. Financement de base ou contributions publiques

Montants en KCHF	2014	2013
Subvention du canton de Berne selon la convention de prestations	295 350	278 869
Subventions fédérales selon la loi sur l'aide aux universités (LAU)	89 872	85 787
Contributions au titre de l'accord intercantonal universitaire (AIU)	99 821	90 556
Financement de base ou contributions publiques	485 043	455 212

La part du financement de base et des contributions publiques dans les revenus de fonctionnement s'élève à 59,6 pour cent, soit une hausse de KCHF 29 831 par rapport à l'exercice précédent. Conformément à la convention de prestations, le canton de Berne finance 36,3 pour cent de ce montant (contre 36,7 % en 2013). Selon la loi sur l'aide aux universités (LAU), la Confédération en finance 11,0 pour cent (contre 11,3 % en 2013). La part imputable à l'Accord intercantonal universitaire (AIU) pour la formation d'étudiants et étudiantes extracantonales se chiffre, quant à elle, à 12,3 pour cent (contre 11,9 % en 2013).

20. Subventions de projets provenant de fonds de tiers

Montants en KCHF	2014	2013
Subventions de projets allouées par le Fonds national suisse	93 786	79 701
Subventions de projets allouées par des organisations internationales	17 999	14 388
Autres subventions de projets	60 874	60 233
Subventions de projets provenant de fonds de tiers	172 659	154 322

La part des subventions de projets provenant de fonds de tiers dans les revenus de fonctionnement s'élève à 21,2 pour cent. Par rapport à l'exercice précédent, les fonds de tiers alloués à des projets ont progressé de KCHF 18 337. La part du Fonds national suisse (FNS) dans les revenus de fonctionnement est passé de 10,5 pour cent en 2013 à 11,5 pour cent en 2014 en raison notamment des deux nouveaux Pôles de recherche nationaux (PRN « PlanetS » et PRN « RNA & Disease »). Les chercheurs et les chercheuses de l'Université

de Berne ont eu du succès dans leur recherche de fonds auprès des organisations internationales (programmes de recherche de l'Union européenne, programmes de recherche de l'institut américain *National Institute of Health*, etc.). Leur part dans les revenus de fonctionnement représente 2,2 pour cent (contre 1,9 % en 2013). D'autres partenaires, tels que la Confédération, les cantons, les communes, des fondations à but non lucratif ou la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) ont versé des subventions qui correspondent à 7,5 pour cent des revenus de fonctionnement (contre 7,9 % en 2013).

21. Autres revenus

Montants en KCHF	2014	2013
Taxes d'études	17 814	17 013
Produit des services permanents	65 888	63 958
Autre revenu	68 823	74 117
Déductions sur revenus	- 748	- 608
Autres revenus	151 777	150 563

Les autres revenus représentent 18,7 pour cent des revenus de fonctionnement, soit une hausse de KCHF 1214 par rapport à l'année précédente. Les taxes d'études, qui ont augmenté de KCHF 801 par rapport à 2013, représentent 2,2 pour cent des revenus de fonctionnement. Différentes unités organisationnelles de l'Université fournissent des services dans les domaines de la médecine, de la médecine dentaire, de la médecine légale et de la médecine vétérinaire. Le chiffre d'affaires de ces prestataires a augmenté de KCHF 1930 par rapport à l'exercice précédent et représente 8,1 pour cent des revenus de fonctionnement. Les divers autres revenus, regroupés dans la rubrique « Autre revenu », ont diminué de KCHF 5300 environ. D'une part, l'Université a reçu moins de remboursements (env. KCHF 3600) et facturé moins de prestations non permanentes (env. KCHF 2900). D'autre part, la redéfinition des sources de financement pour les fonds de tiers a entraîné le transfert de KCHF 9900 environ sur le compte de fonctionnement (KCHF 3900 au titre de 2013 et KCHF 6000 au titre de 2014). Leur part aux revenus de fonctionnement représente 8,5 pour cent. Quant aux diminutions sur revenus, elles ont augmenté de KCHF 140 et tent -0,1 pour cent des revenus de fonctionnement.

22. Charges de personnel

Montants en KCHF	2014	2013
Traitements	418 218	411 887
Cotisations aux assurances sociales	100 622	77 000
Autres charges de personnel	8 522	7 137
Charges de personnel	527 362	496 025

Les charges de personnel représentent 67,4 pour cent des charges de fonctionnement et sont donc le poste de charges le plus important. Par rapport à 2013, elles ont augmenté de KCHF 31 337. Les traitements du corps professoral et enseignant ainsi que du personnel scientifique et technique et du personnel administratif ont progressé de KCHF 6331 pour s'établir à 53,5 pour cent des charges de fonctionnement. Les cotisations aux assurances sociales ont augmenté de KCHF 23 622 par rapport à l'exercice précédent. D'une part, il a fallu recalculer les cotisations de financement à partir de 2015 en vue de l'assainissement des caisses de pension et accroître les provisions de KCHF 14 500. D'autre part, les mesures salariales arrêtées par le Conseil-exécutif pour 2014 ont entraîné une hausse des cotisations pour augmentation du gain assuré de KCHF 7000 environ. Les cotisations aux assu-

rances sociales représentent ainsi 12,9 pour cent des charges de fonctionnement. Dans la rubrique « Autres charges de personnel » sont comptabilisés les indemnités forfaitaires annuelles, les frais de formation et de perfectionnement, le recrutement du personnel, etc. Cette rubrique enregistre une augmentation de KCHF 1384 par rapport à l'exercice précédent et représente 1,1 pour cent du produit d'exploitation (des charges de fonctionnement)

23. Charges de matériel et autres charges de fonctionnement

Montants en KCHF	2014	2013
Acquisition d'appareils	14 927	14 989
Charges immobilières et charges des biens-fonds	20 866	19 432
Autres charges	80 620	92 904
Charges de matériel et autres charges de fonctionnement	116 414	127 326

Dans la rubrique des charges de matériel et autres charges de fonctionnement, les dépenses d'investissement dans le mobilier, les machines, les appareils ou les outils informatiques inférieures au seuil nécessitant une inscription au bilan ont reculé de KCHF 62 par rapport à l'exercice précédent. Ces dépenses représentent 1,9 pour cent des charges de fonctionnement. Les charges immobilières et les charges des biens-fonds ont augmenté de KCHF 1434 par rapport à 2013. L'exploitation des biens immobiliers, qui comporte les frais de consommation d'énergie, les travaux d'entretien, les conventions d'entretien, l'élimination des déchets, le nettoyage et les télécommunications, a représenté 2,7 pour cent des charges de fonctionnement. Les charges locatives ne sont pas prises en compte car une grande partie des locaux nécessaires sont mis à disposition gratuitement par le canton. Les autres charges sont en baisse de KCHF 12 284 par rapport à 2013 et représentent 10,3 pour cent des charges d'exploitation de fonctionnement. Les nouveaux principes de régularisation (cf. 7 « Compte de régularisation actif ») ont fait baisser de KCHF 2800 environ les charges liées aux médias. Par ailleurs, la constitution d'une provision de KCHF 6500 a été imputée sur le résultat de l'exercice précédent.

24. Contributions

Montants en KCHF	2014	2013
Contributions pour l'enseignement et la recherche en médecine clinique	108 251	105 463
Contributions à des tiers	19 313	14 646
Contributions	127 564	120 109

Les dépenses consenties pour des contributions ont augmenté au total de KCHF 7455 et représentent 16,3 pour cent des charges de fonctionnement. 13,8 pour cent des contributions ont été alloués à l'Hôpital de l'Île, aux Services psychiatriques universitaires (SPU) et à d'autres hôpitaux de formation, en faveur de l'enseignement et de la recherche en médecine clinique. La rubrique « Contributions à des tiers » (2,5 %) comptabilise les contributions versées à des partenaires de recherche étrangers et à des partenaires de projet d'autres hautes écoles, les subventions de fonctionnement allouées aux institutions auxquelles l'Université de Berne a octroyé un mandat de prestations et les bourses de recherche.

25. Résultat financier

Montants en KCHF	2014	2013
Produits financiers	8 111	6 548
Charges financières	925	3 429
Résultat financier	7 186	3 119

La rubrique « Produits financiers » recense les intérêts perçus, les dividendes, les intérêts *pro rata temporis* sur les immobilisations financières ainsi que l'adaptation de ces immobilisations aux valeurs de marché et les gains de change sur les devises. La rubrique « Charges financières », quant à elle, comptabilise les pertes de change liées aux immobilisations financières de même que les frais d'obtention de capitaux et les frais administratifs. En raison de la bonne tenue des bourses, les pertes de change sur les titres ont été inférieures de KCHF 2504 par rapport à 2013. Le résultat financier progresse ainsi de KCHF 4067 par rapport à l'exercice précédent.

Autres publications

Cautionnements, garanties et constitutions de gages en faveur de tiers

Au 31 décembre 2014, il n'existait pas de cautionnements, de garanties ni de constitutions de gages en faveur de tiers.

Engagements et avoirs conditionnels

Au 31 décembre 2014, l'Université de Berne n'avait aucun engagement ou avoir conditionnel devant être présenté dans le présent rapport.

Transactions avec des parties liées

En raison de l'influence notable que le canton de Berne peut exercer au moyen du mandat de prestations qu'il conclut avec l'Université, il est considéré comme une partie liée au sens de la RPC 15. Il en découle que les transactions importantes effectuées avec lui doivent figurer dans les comptes annuels. A l'heure actuelle, cela concerne :

- le mandat de prestations ;
- la mise à disposition gratuite des locaux.

Description de la transaction	Volume de la transaction	Autres conditions essentielles
Mandat de prestations d'une durée de 4 ans conclu entre le Conseil-exécutif et l'Université de Berne (art. 59 ss LUni) Subvention annuelle versée par la Direction de l'instruction publique à l'Université	KCHF 295 350 pour 2014	Mandat de prestations limité à une durée de 4 ans Approbation une fois par an par le Conseil-exécutif de la tranche annuelle
Utilisation de biens immobiliers du canton de Berne	208 000 m ² Le coût de locaux correspondants, hors coûts d'approvisionnement et d'élimination des déchets, est estimé à près de KCHF 97 000	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne

L'exécution de mandats, la réalisation d'expertises ainsi que la fourniture de services par l'Université en faveur d'offices du canton de Berne n'ont pas la qualification de transactions importantes avec des parties liées.

L'Université de Berne détient une participation supérieure à 20 pour cent dans les organisations ci-après. Elle est donc en mesure d'exercer une influence notable sur ces organisations.

Nom de l'organisation	Description de la transaction	Volume de la transaction	Autres conditions essentielles
Unitectra AG	L'Université de Berne détient une participation de 33 % dans Unitectra AG Unitectra AG examine, pour les institutions de l'Université de Berne, les contrats conclus avec des tiers et les contrats de licence conclus avec des partenaires industriels	Coût de l'examen des contrats : env. KCHF 550 Produit des contrats de licence : env. KCHF 245	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché
CCDE AG (Center for Continuing Dental Education)	L'Université de Berne détient une participation de 75 % dans CCDE AG L'Université de Berne reçoit une participation au résultat généré par les cours. CCDE AG utilise l'infrastructure de l'Université contre rémunération.	Participation au résultat : env. KCHF 450 Coûts d'infrastructure : env. KCHF 175	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché
innoBE AG	L'Université de Berne détient une participation de 25 % dans innoBE AG	Il n'y a pas eu de transactions entre InnoBE AG et l'Université de Berne durant l'exercice sous revue.	

L'Université de Berne :

- a octroyé des prêts importants aux organisations suivantes ou
- a participé de manière significative au financement des organisations suivantes au moyen de contributions annuelles ou
- dispose de plus de 20 pour cent des droits de vote au conseil de fondation des organisations suivantes, auquel siège un représentant de la direction de l'Université.

Elle est donc en mesure d'exercer une influence notable sur ces organisations.

Nom de l'organisation	Description de la transaction	Volume de la transaction	Autres conditions essentielles
Fondation Mensa-betriebe de l'Université de Berne	La fondation Mensa-betriebe reçoit chaque année une contribution de fonctionnement pour ses frais de loyer, d'énergie, d'entretien, de réparation et d'achat.	KCHF 85	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché
Fondation Sozial-kasse de l'Université de Berne	Il n'y a pas de transactions entre la fondation Sozial-kasse et l'Université de Berne		
Stiftung Haus der Universität	La commune bourgeoise de Berne met à disposition de la fondation Haus der Universität le Foyer de l'Université. L'Université loue les salles de séminaire et de cours du Foyer pour des manifestations et verse une contribution aux frais de fonctionnement.	KCHF 50	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché
Fondation pour la recherche Genaxen	L'Université de Berne avait accordé un prêt à la fondation Genaxen. Il a été annulé en 2014 et converti en parts du capital de la fondation.	KCHF 500	
Fondation KiHoB (Kinderbetreuung im Hochschulraum Bern)	La fondation KiHoB est chargée de l'organisation et de l'exploitation des structures d'accueil extra-familial de l'Université de Berne et de la PHBern.	Contribution annuelle au fonctionnement des crèches-garderies : KCHF 720	
Fondation pour la recherche UniBern	La fondation pour la recherche UniBern a pour but de promouvoir la recherche scientifique au sein de l'Université de Berne.	Subventions en faveur de chercheurs et chercheuses de l'Université de Berne : KCHF 55	

Informations concernant les instruments financiers dérivés

Aucun instrument financier dérivé n'a été utilisé.

Leasings / accords contraignants

Le montant total des versements de leasing à venir pour les photocopieurs de l'Université de Berne s'élève à KCHF 1550.

Echéancier des versements de leasings pour les photocopieurs	Montants en KCHF
Fin du contrat dans 1 an	113
Fin du contrat dans 2 ans	174
Fin du contrat dans 3 ans	406
Fin du contrat dans 4 ans	793
Fin du contrat dans plus de 4 ans	64
Total	1 550

Affaires exceptionnelles en suspens et risques

La direction de l'Université a recensé systématiquement les risques pouvant avoir une influence sur l'évaluation des comptes annuels de l'Université de Berne et basé son estimation des risques sur le potentiel de dommage et la probabilité d'occurrence de certains risques. Les mesures planifiées ou déjà en place visant à faire face aux risques ont été incluses dans l'évaluation.

Evénements intervenus après la date de clôture du bilan

Les présents comptes annuels ont été approuvés par la direction de l'Université le 31 mars 2015. Le Sénat en prendra connaissance le 14 avril 2015.

Après la date de clôture du bilan (31.12.2014), la Banque nationale suisse (BNS) a abandonné le taux-plancher de l'euro le 15 janvier 2015. L'Université de Berne est en charge de 18 projets environ financés par l'Union européenne à hauteur de 12,5 millions de francs. L'abandon du taux-plancher aura des répercussions financières sur ces projets de recherche, mais il est encore trop tôt pour en chiffrer l'ampleur.

4.6. Commentaire des comptes annuels

Cf. 1.2.5., page 14

5. Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de l'Université de Berne au 31.12.2014

Au Conseil-exécutif du canton de Berne

En notre qualité d'organe de révision selon l'art. 62c de la Loi sur l'Université (LUni, RSB 436.1), nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Université de Berne, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 46 à 65) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité de la direction de l'Université

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales de l'Université, incombe à la direction de l'Université. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la direction de l'Université est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la Loi cantonale sur le Contrôle des finances et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la Loi sur l'Université et à l'ordonnance.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'indépendance conformément à la Loi sur le Contrôle des finances (LCCF ; RSB 622.1) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance

Conformément à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la direction de l'Université.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 27 mars 2015

Contrôle des finances du canton de Berne

L. Benninger
expert réviseur agréé
réviseur responsable



A. Lobsiger
chef audit adjoint